

# JOURNAL

HISTORIQUE  
SUR LES MATIERES  
du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles  
de Litterature, & autres  
remarques curieuses.*

FEVRIER 1708.



A VERDUN;

Chez CLAUDE MUGUET;

---

M. DCC VIII.

*Avec Privilege du Roi.*

*Extrait du Privilege du ROI.*

**P**AR grace & Privilege du Roi, donné à Versailles le 27. Novembre 1706. Signé par le Roi en son Conseil, DE ROSSÉT, & Scellé; Il est permis au Sr. \* \* de faire imprimer, vendre & débiter publiquement dans toutes les Villes du Royaume, un Livre intitulé *Journal Historique sur les matieres du tems*, en un ou plusieurs Volumes, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera; Faisant Sa Majesté défenses à tous Libraires, Imprimeurs & autres personnes, d'imprimer, faire imprimer, vendre ni débiter ledit livre, sous quelque prétexte que ce soit, même de correction, augmentation, changement de titre, impression étrangere ou autrement, sans le consentement dudit Sr. \* \*, ou ses ayans cause; à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, trois milles livres d'amandes, dépens, dommages & intérêts; ainsi qu'il est porté plus au long par ledit Privilege.

*Registré sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, conformément aux Reglemens & Arrêts du Conseil. A Paris le 29. Novembre 1706. Signé, GUERIN, Syndic.*

Ledit Sr. \* \* a cédé son Privilege à Claude Muguet, suivant l'accord fait entr'eux.

## JOURNAL HISTORIQUE

S U R

LES MATIERES DU TEMS.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Littérature, & autres Remarques curieuses.*

Fevrier 1708.

## ARTICLE I.

*Qui renferme ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.*

**L** faut sans doute que la Catalogne soit un Climat contagieux contre la gloire ou l'avancement des Généraux des Alliez, puis qu'aucun de ceux qui y sont, ou qui y ont servi pendant cette guerre, ne s'empresstent pas d'y chercher leur fortune; sans remuer les cendres respectables du Prince de Darmstadt, & de tant d'autres braves qui y ont trouvé la fin d'une vie qui auroit dû être prolongée, si les Parques n'étoient pas impitoyables, nous trouvons que le Duc de Schomberg aima mieux demander son rappel de Portugal, que d'aller compromettre sa gloire avec l'inconstance & la lâcheté des Miquelets. Que Milord Peterborough après avoir soumis à la Maison d'Autriche toute la Catalogne, la plus

*Généraux  
des Alliez ne  
veulent pas  
servir en Ca-  
talogne.*

78 *Journal Historique sur les*  
grande partie des Royaumes d'Aragon &  
de Valence, pour n'avoir pas trouvé le se-  
cret de pousser la conquête plus loin, n'a  
eu pour toute recompense que l'indignation  
de la Reine Regnante d'Angleterre, qui  
l'avoit honoré du Commandement de ses  
Troupes.

Veritablement Milord Galloway n'a pas  
été si infortuné; car quoi qu'il ait perdu la  
Bataille d'Almanza, qui a entraîné après elle  
la perte de presque toutes les conquêtes de  
Milord Peterborough, il s'est conservé l'hon-  
neur de la bienveillance de la Reine; peut-  
être par un effet de la compassion que cette  
Princesse a eu, de ce que Mr. Galloway  
fut mis au nombre des Invalides au siege  
de Badajox, où il perdit un bras. L'avan-  
tage qu'il a sur son Predecesseur, ne l'a pas  
apriivoisé en Catalogne; il avoit sous main  
fait de mander son congé; mais la Cour de  
Londres juge plus à propos de le faire pas-  
ser en Portugal avec le titre de son Ambaf-  
sadeur, & de lui conserver celui de Gene-  
ral des Troupes Angloises.

Dépuis long-tems le Comte de Noyelles  
qui commande les Troupes à la solde des  
Hollandois, solicite aussi son rapel, à moins  
qu'on ne le mette en état de servir glorieu-  
sement & utilement ses Maîtres; mais il  
paroît que si les Generaux sont degôtez  
du service en Catalogne, les Hollandois se  
lassent aussi des dépenses de la guerre en ce  
Pais-là.

Les Etats Generaux ont pourtant donné  
les mains à ce que les Troupes Palatines  
qui sont en Italie, passent en Catalogne;  
elles devoient, y être arrivées dès le mois  
d'Octo-  
d'Octo-

*Matieres du tems.* Fevrier 1708. 79  
 d'Octobre ; mais elles refuserent absolument de s'embarquer jusqu'à ce qu'on leur eût payé les arrerages de neuf mois de leur solde, parce que selon la coûtume d'Allemagne, les Tresoriers font souvent profiter (des années entieres) l'argent destiné pour la paye des Troupes, & pourvû que les Officiers Superieurs ayent leur décompte, ils s'embarassent peu de celui des Subalternes, encore moins de celui du Soldat, à qui pourtant on laisse la liberté d'en prendre où ils en trouvent. Voici encore une preuve que les Allemans n'ont pas moins de repugnance pour le service de Catalogne, qu'en ont les Anglois & les Hollandois ; c'est que les Generaux Rhebinder & Barbo ont mieux aimé quitter le service de Mr. l'Electeur Palatin, & passer à celui du Duc de Savoye, que d'aller faire la Campagne en Espagne.

II. Monsieur le Duc d'Orleans après la prise de Lerida, détacha quelques Regimens pour aller attaquer Morella, qui est un Poste avantageux du Royaume de Valence, occupé par les Miquelets ; S. A. R. distribua le reste des troupes dans des quartiers d'hiver, ayant établi le quartier general à Saragosse ; Messieurs d'Estein & de Louvignies commandent depuis Monçon jusqu'à Balbastro, entre la Segre & la Cinca ; les Srs. d'Arenes & de Kercado, du côté de Caspé & de l'Aragon au delà de l'Ebre ; le Chevalier de Crois du côté de Tortose ; & le Chevalier d'Asfelt dans le Royaume de Valence. La conquête de Lerida a déjà obligé une partie de la Catalogne de se soumettre, & d'accepter l'amnistie que Mr. le

*Départ  
des Officiers  
Generaux.*

80 *Journal Historique sur les*  
Duc d'Orleans a fait publier au nom du  
Roi Catholique.

*Ode du*  
*Pere Josselin*  
*pour Mr.*  
*d'Orleans.*

III. La prise de Lerida a donné occasion à plusieurs Poètes d'exercer leur veine en faveur de S. A. R. on peut mettre de ce nombre le Pere Josselin Jesuite, qui a adressé à ce Prince une Ode, dont voici une Strophe, sur laquelle on peut juger de la beauté de la pièce.

*Tel qu'on vit le Dieu Mars abatre de sa foudre ,*  
*Les Titans factieux ,*  
*Tel je vois Orleans, foudroyer, mettre en poudre ,*  
*Des Rebelles nouveaux les Monts audacieux ;*  
*Si Condé, ce Heros d'éternelle memoire ,*  
*N'avoit fini son sort ,*  
*Aujourd'hui, Prince heureux, il t'enviroit la*  
*gloire ,*  
*Que la Segre te voit acquerir sur son bord.*

*Mr. d'Or-*  
*leans arrive*  
*à Madrid.*

IV. Après que Mr. le Duc d'Orleans eut donné ses ordres pour reparer les brèches de Lerida, & pour la sûreté de ses conquêtes en Arragon & en Catalogne, S. A. R. se rendit en poste à Madrid, où elle arriva le 30. Novembre, & fut reçûe du Roi & de la Reine avec des sentimens & des demonstrations d'une joye parfaite ; à peine la nouvelle fut repandue dans Madrid que ce Prince étoit arrivé, qu'on entendit dans toutes les ruës, & principalement dans les Cours du Palais des acclamations de *vive le Roi & Monseigneur le Duc d'Orleans le Libérateur des Espagnes.* Son A. R. ayant passé au Palais du Duc d'Uceda, qui lui avoit été préparé, il y reçut les respects & les complimens de tous les Grands & des Ministres.

V. Le

*Matières du tems.* Fevrier 1708. 81

V. Le 8. Decembre, fête de la Conception de la Vierge, sur les trois heures après midi, on fit la ceremonie du Baptême du Prince des Asturies, dans la Chapelle du Palais. Mr. le Duc d'Orleans representant le Roi T. C. fut le parain, Madame la Princesse des Ursins au nom de Madame la Duchesse de Bourgogne fut la maraine: Le Cardinal Portocarero Archevêque de Toledo, assisté des Evêques de Siguença & d'Urgel, fit les ceremonies solennelles du Baptême, & le Prince fut nommé LOUIS-PHILIPPE, il porte par ce moyen les noms des Rois de France & d'Espagne, de Monseigneur, de Monsieur le Duc de Bourgogne, & de Mr. le Duc d'Orleans. Il y eut pendant trois jours des illuminations & des rejoüissances publiques & particulieres dans Madrid, qui égaloient la magnificence qui éclata lors de la naissance de ce jeune Prince.

*Baptême  
du Prince  
des Asturies.*

VI. Ce qu'on remarque de plus superbe fut les livrées & la nombreuse suite de Mr. le Cardinal Portocarero, & les presents magnifiques que Son Eminence fit à cette occasion; sans m'engager à en faire un détail qui me meneroit trop loin, je remarquerai seulement qu'il avoit fait faire exprés six Carosses des plus superbes qu'on ait encore vûs à Madrid; qu'il avoit 24. Estafiers & huit Palefreniers, vêtus de Velours cramoisi, avec des galons d'or; que ses Cochers, ses Postillons & ses autres gens de livrée étoient vêtus de même; ce Cardinal étoit dans le Principal Carosse avec le Comte de Palma son neveu, & le Marquis d'Almenara son petit neveu, avec quatre Dignitez de l'Eglise Me-

*Magnifi-  
cence & li-  
beralité du  
Cardinal  
Portocarero.*

tro-

tropole de Toledé qui l'accompagnoient.

Après que la ceremonie du Baptême fut faite, Mr. le Cardinal mit au col du jeune Princee une Croix de Diamans où l'on avoit enchassé un St. Esprit, qui étoit d'un très-grand prix; Son Eminence envoya aussi un joyau très précieux à la Reine, & un autre à Madame la Princesse des Ursins; ce Prelat fit d'autres presens aux filles de la Reine & aux principales Dames de la Cour. Il donna cent cinquante pistoles & une Croix de Diamans à la nourrice, deux cens pistoles aux Gardes Espagnoles & Vallonnes; trente aux Halbardiers, & fit plusieurs autres liberalitez; mais celle qui marqua mieux son zèle pour le service de l'Etat, fut le don qu'il fit au Roi de cinq mille pistoles pour les employer aux dépenses de la guerre; & comme la Reine, & à son exemple la Princesse des Ursins n'accepterent pas le present que Mr. le Cardinal leur avoit destiné, quoi que Sa Majesté & la Princesse lui en temoignassent une satisfaction entiere, Son Eminence ordonna que ces joyaux, de même que les Carosses & les superbes livrées qu'elle avoit fait faire pour honorer seulement la fête du Baptême, seroient vendus, & que le prix qui en proviendrait seroit employé pour donner de nouveaux secours à Oran, afin d'empêcher que les Infideles ne se rendissent pas les maîtres d'une Place, qui leur fut enlevée par un de ses Predecesseurs, qui y planta la foi de Jesus-Christ; c'étoit le Cardinal Ximenes, comme nous l'avons remarqué ailleurs. \*

Si

\* Voyez Tom. VII. pag. 317.

Si l'on imprimoit toutes les Propheties *Prophetie*  
qui ont été faites à l'imitation de celles de *sur la prise*  
Nostre-Damus; on en composeroit un Vo-de *Lerida.*  
Lume raisonnable, & l'on y trouveroit beau-  
coup moins d'obscurité, si elles étoient tou-  
tes aussi claires que celles qu'on a faites sur  
la prise de Lerida en 1707. La voici.

*Quand un, sera suivi de deux cloux à crochet,  
Separez, par un Cercle, ores Ville manquée  
Par un Bourbon Coude, tôt sous celeste Archet,  
Par Philippe à Philippe, on vera subjuguée.*

VII. Mr. le Duc d'Orleans assista aux *Départ de*  
Conseils particuliers que le Roi d'Espagne *Mr. d'Or-*  
tint avec ses Ministres sur les dispositions *leans pour*  
de la Campagne prochaine; après quoi S. *retourner en*  
A. R. partit en poste pour retourner en Fran *France.*  
ce. On a publié en Aragon une Ordonnan-  
ce de ce Prince, qui a paru toute nouvelle  
aux peuples de ce Royaume-là; Pendant  
les guerres que l'Etat avoit avec les Etran-  
gers, les Aragonois ne sçavoient ce que c'é-  
toit de loger des gens de guerre, ni de four-  
nir des rations en quartier d'hiver, & pen-  
dant que les Alliez ou les Miquelers ont été  
les Maîtres de l'Aragon, les troupes y vi-  
voient comme en discretion, sans observer  
aucune discipline militaire; ainsi le bon or-  
dre que Mr. le Duc d'Orleans y a introduit  
a dû surprendre agréablement les Aragonois.

Son A. R. par son Ordonnance leur ex-  
plique avec toute la netteré possible, ce que  
c'est que *Ration ou Place*; combien de Ra-  
tions il est dû par jour aux Officiers & Sol-  
dats d'Infanterie, Cavalerie ou Dragons,  
soit en espece, soit en argent. Ce Prince  
ore

ordonne en même tems aux Villes, Bourgs & Villages, de la part du Roi Catholique & de la siene, de fournir les Rations & l'Ustensile aux troupes de la maniere dont il l'explique, au moyen de quoi il est défendu aux Officiers & Soldats d'exiger aucune chose de leurs Hôtes qu'en payant: Cette maniere de traiter des peuples Rebelles & conquis n'a pas encore été mise en usage chez toutes les Nations de l'Europe.

*Decret  
pour rebâtir  
Xativa.*

VIII. On a publié le Decret Royal dont nous parlâmes prématurément le mois dernier pour rebâtir la Ville de Xativa, \* il  
 „ porte en substance; Qu'elle porteroit le  
 „ nom de *Saint Philippe*; que ceux des an-  
 „ ciens habitans, qui ont donné des preu-  
 „ ves de leur fidélité, auront la permission de  
 „ s'y rétablir, & de rentrer en la possession  
 „ de leurs biens; Que les biens de ceux qui  
 „ persistent dans la Rebellion seront distri-  
 „ buez aux pauvres ou au soulagement de  
 „ ceux qui ont souffert à cause de leur fide-  
 „ lité; Que le Patrimoine des Eglises leur  
 „ sera restitué, afin d'y rétablir le service  
 „ Divin; Et enfin qu'il est défendu de lais-  
 „ ser établir dans cette nouvelle Ville au-  
 „ cun Moine, Ecclesiastique ou Seculier,  
 „ qui aura été reconnu ou notté d'infidélité.

*St. Gre-  
goire d'Oran  
pris par les  
Mores.*

IX. La garnison du Fort St. Gregoire à Oran en Affrique vient de donner un échantillon de cette ancienne valeur & intrepidité Espagnole, dont l'histoire est remplie; Cette garnison, qui de cent dix hommes, se trouva reduite à dix-sept hommes tant seulement, par la perte qu'elle avoit souffert dans plusieurs assauts soutenus contre les

Mo-

\* Voyez Janvier pag. 16.

*Matières du tems.* Fevrier 1708. 85

Mores, qui ont plusieurs Canoniers Anglois dans leur Camp depuis deux ans; Ces dix-sept Soldats, ne pouvant plus résister à la multitude des Infidèles, & se voyant hors d'espérance d'avoir du secours, se retirèrent dans un souterrain du Château avec la plus grande partie de leurs poudres; Lors que les Musulmans ne virent personne sur la brèche, ils entrèrent en confusion dans la Forteresse; un Espagnol qui étoit dans un lieu écarté, habillé à l'Algerienne, qui parloit assez bien la langue Moresque, pour avoir été long-tems Esclave parmi eux, donna le signal à ses Camarades, qui mirent le feu aux poudres, aimant mieux périr avec les ennemis, que de se rendre leurs Esclaves: L'Espagnol qui avoit été mis en Sentinelle, n'ayant point été blessé, se rendit déguisé dans la Ville d'Oran, & aprit au Gouverneur toutes ces particularitez: Dès que la Cour d'Espagne en eut la nouvelle, Elle donna des Ordres pour préparer à Malaga & à Cartagenè des secours pour y envoyer.

X. C'est Monsieur d'Arenes qui a commandé en Chef le Siège de Morella, qui auroit été fatigant & de plus longue durée, sans un accident favorable aux assiégés; Le huit Decembre une Bombe étant tombée par la Cheminée dans la Chambre où étoit le Gouverneur de la Place, avec le Major & quelques autres Officiers, les tu tous & mit le feu à la maison; La Garnison composée de sept-cens hommes de troupes réglées Protestantes, & de 500. Miquelets, fut si fort étourdie de cet accident, qu'ils demanderent d'abord à capituler; Il fut convenu que si dans cinq jours ils

*Prise de  
Morelles par  
le Marquis  
d'Arenes.*

ils n'étoient pas secourus, ils rendroient non seulement la Place, mais aussi le Château; les otages furent donnez de part & d'autre, & le douze, quoi que le terme ne fût pas expiré, ne voyant paroître aucun secours, les assiégés exécuterent ce qui avoit été promis; On trouva dans la Ville & le Château beaucoup de grains, d'Armes & de munitions; ce qu'on y remarqua de plus singulier, fut plusieurs Capucins, qui ayant allié la Bandouillière avec le Cordon de St. François, avoient pris les Armes pour servir d'exemple & soutenir le parti de la revolte; Mr. le Marquis d'Arènes les fit arrêter prisonniers, en attendant les ordres de la Cour de Madrid.

*Capucins  
portant les  
armes contre  
leur Roi.*

Ces Capucins ne sont pas les seuls Moines, qui abusant du crédit que leur Robbe leur donne parmy le peuple, & oubliant les devoirs de leur ministère, ont excité des Rebellions dans plusieurs Villes d'Espagne; les Augustins de Puicerda furent les premiers, qui tirèrent sur les Troupes du Roi Catholique, lors qu'elles s'aprocherent de la Place pour la première fois; Pour les punir de cet attentat, on leur coupa une partie de leur Capuchon, comme les jugeant indignes de porter cette marque de l'état Religieux; on les chassa de leur Convent & de la Ville; l'on a fait de leur Monastere un Magazin pour l'usage de la Garnison.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE & en LORRAINE depuis le mois dernier.

I. **T**oute l'Europe admire depuis plusieurs années la douce tranquillité dont jouit la Lorraine au milieu des horreurs de la guerre; cet avantage si souhaité par les Etats voisins, n'est que le fruit de la sagesse & de la prudence de Monseigneur le Duc de Lorraine. Que cet exemple n'est-il suivi par tous les Princes Chrétiens; voici un Sonnet sur ce sujet, que le Poëte adresse à S. A. R.

Sonnet à  
la gloire de  
Monseigneur  
le Duc de  
Lorraine.

Que votre sort, Grand Prince, est agréable & doux?  
Qu'heureux est le mortel qui vit & qui respire,  
Sous les paisibles Loix de votre aimable Empire,  
Et jouit du repos qu'on goûte auprès de vous.  
Tandis qu'on voit des Rois pleins d'un esprit jaloux,  
Sunir contre un Heros que l'univers admire  
Dans un calme charmant vogue votre Navire,  
Et des vents conjurez, vous méprisez les coups.  
Comme un Pilote expert cotoyant le rivage,  
Tranquille, vous regnez à l'abri de l'orage;  
Le commerce, les arts, tout chez vous est en Paix.

*Journal Historique sur les  
La Lorraine vous craint, vous chérit, vous  
revere ;  
Et vous vous montrez moins un Souverain  
qu'un Pere,  
Quand d'un parfait bonheur vous comblez  
vos Sujets.*

*Droits du  
Roi sur les  
Bretons.*

II. Parmi les droits attachés à la Souveraineté de Bretagne, il y en a un particulier, à la charge de certaines Maisons de qualité ; Elles se soumirent autrefois de donner à leurs anciens Ducs, & ensuite aux Rois de France, après que ce Duché eut été uni à la Couronne, le revenu de leurs Maisons pour une année lors que le Chef viendrait à mourir ; c'est en vertu de cette soumission, que le Roi a droit de percevoir ou de disposer de la première année des revenus du Marquis Goemadene, qui mourut il y a environ d'eux mois ; Sa Majesté a donné son droit au Comte de Rouffi, qui à ce qu'on assure, lui vaudra plus de cinquante mille livres.

*Nomination  
du Cardinal  
de Bouillon  
en faveur de  
son neveu.*

III. Mr. le Cardinal de Bouillon a donné au Prince Frederic son neveu, frere de l'Abbé d'Auvergne, le Prioré de la Charité sur Loire, moyenant quoi ce Prince s'est démis d'un Prioré qu'il avoit à Auch, de 5000. mille livres de rentes, que Son Eminence a donné à l'Abbé de Regenet, attaché depuis long-tems à cette Illustre Famille, lequel dit-on, travaille à nous donner la vie du fameux Mr. de Turenne, à laquelle bien des gens prendront intérêt, parce que l'enchaînement de l'histoire, obligera indispensablement l'Auteur de parler des actions éclatantes des principaux Officiers de ce  
teins-là. IV.

IV. A propos de livres curieux, on me mande qu'on a volé un manuscrit dans la Bibliothèque du Roi, on en accuse un Hollandois, qui avoit un libre accès dans cette Bibliothèque; mais on assure que les plaintes en ayant été portées aux Etats Generaux, ils ont promis de l'en faire punir.

*Vol dans la  
Bibliothèque  
du Roi.*

V. Le 17. Decembre Mr. le premier President du Parlement de Paris, & Madame son Epouse manquerent de finir leurs jours par une mort tragique. Ils étoient à table avec quelques conviez, dans une des Salles de l'Hôtel de Mr. le premier President, lors que le plancher, (dont les solives étoient pourries,) vint à s'enfoncer, heureusement il se trouva des fagots de serment au dessous, sur lesquels les conviez tomberent sans se blesser; il n'y eut d'autre mal, qu'un mélange de plats & d'habits, avec beaucoup de peur, qui étant dissipée, fournit matière à la conversation pendant quelques heures. Quantité de personnes de qualité à Paris, prenant cet accident pour un avis salutaire, ont employé pendant plusieurs jours les maîtres Maçons & Charpentiers, pour visiter leurs appartemens.

VI. Lors de l'ouverture des Tribunaux de Justice à Paris, Mr. du Bose Procureur General à la Cour des Aides, y prononça un très beau discours sur la prévention & sur la recherche de la verité: Il fit en même-tems l'Eloge de Mr. le Camus premier President de cette Cour-là, & de Mr. son fils à qui le Roi a accordé la survivance de sa Charge; il finit par une demonstration sensible que le Roi recompense toujours la vertu & les services de ses Sujets, & remarqua

*Eloge de  
Mr. le Camus  
premier  
President  
&c.*

qua que les Charges se perpetuent dans les familles, où le merite est hereditaire.

*Académie  
Françoise.*

VII. La mort de Mr. l'Archevêque de Roüen, & celle de l'Abbé Gallois, ayant laissé vacantes deux places dans l'Académie Françoise, elles furent remplies le 22. Decembre par l'élection que Mrs. de l'Académie firent, des personnes de l'Abbé Mongin Précepteur de Mr. le Duc d'Enghin, & de l'Abbé Fraguier.

*Nomination  
aux Benefices  
faits le  
jour de Noël.*

VIII. Aux fêtes de Noël le Roi nomma aux Benefices vacants; les plus considérables étoient l'Archevêché de Roüen que Sa M. donna à Mr. d'Aubigny Evêque de Noyon, à la charge d'une pension de mille écus, en faveur de Mr. l'Abbé d'Apremont, à qui Sa M. a encore donné le Prieuré de Saufeuse, en consideration de la demission qu'il a donné d'une Abbaye qu'il avoit au Diocese de Quimper, qu'on vient d'unir au College des Jesuites de Brest. Mr. d'Aubigny, nouvel Archevêque de Roüen, est d'une Illustre Maison d'Anjou alliée à celle de Tourzelin, Jallard, de la Maroniere &c.

*Mr. d'Au-  
bigny Arche-  
vêque de  
Roüen.*

L'Evêché de Noyon, qui est un Comté Pairie, étant vaquant par cette promotion, le Roi l'a donné à l'Abbé de Rochebonne, Comte de Lion & Grand Vicair de Poitiers; il est de la Maison de Château-neuf, & neveu du feu l'Archevêque d'Arles & de Mr. l'Evêque de Carcassone, frere de Madame de Rochebonne, qui est une Dame d'une grande vertu.

*Mr. de Ro-  
chebonne Evê-  
que de  
Noyon.*

L'Evêché de Mande a été donné à l'Abbé de la Salle, qui étoit aussi Grand Vicair & Grand Archidiaire de Poitiers, & neveu de feu Mr. de la Salle de Saillans, Evê-  
que

*Matières du tems* Fevrier 1908. 91

que de Poitiers; ce Prelat avoit été un des ornemens de la Congregation de l'Oratoire, d'où il fut tiré pour être élevé à l'Episcopat. Il étoit frere de Mr. le Comte de la Salle Prevôt des Marchands de Lion, qui honoroit cette Charge, même dans le tems qu'elle n'étoit possédée que par les personnes de la premiere qualité. Ce Comte étoit Pere du nouveau Prelat, de Mr. le Comte de la Salle Chartreux, qui est un modele de pieté & de vertu dans son ordre; son merite l'auroit élevé aux premieres dignitez de cet ordre, si la goutte, dont il est fort maltraité, ne le mettoit hors d'état de faire ses fonctions. Le nouvel Evêque de Mandé, est encore frere de Madame la Marquise de Meximieux, belle sœur du R. P. General des Chartreux, & de Madame de Chaponcy. Ce Prelat a gouverné l'Eglise de Poitiers, sous feu son Oncle, dont la memoire y est en benediction, de même que sous feu Mr. Girard, & sous Mr. de la Poype; on ne peut pas donner une plus grande idée de son merite qu'en assurant que le Diocese de Poitiers est très-affligé de le perdre.

*Mr. de la  
Salle Evêque  
de Mandé.*

L'occasion se presente naturellement pour rectifier ou augmenter quelque chose sur l'article de la mort de Mr. de Piancourt dernier Evêque de Mandé; \* ce Prelat mourut le 17. Novembre; on avoit d'abord publié qu'il n'avoit pas disposé de ses biens, ayant seulement chargé ses Parents de les distribuer aux pauvres; depuis le mois dernier nous avons été informé qu'il avoit fait un Testament, par lequel il laisse à son Eglise Cathedrale trente mille livres pour  
G son:

*Dispositions  
des biens de  
l'Evêque de  
Mandé.*

\* Voyez Janvier page 74.

fonder les petites heures Canonicales; une tapisserie de 8000. livres, ses ornemens pontificaux, le vermeil, & toute l'argenterie de sa Chapelle; il a donné un fond de six mille livres pour dire une Messe basse chaque jour de l'année, & un *obit* le jour de son décès. 24. mille livres à son Seminaire pour y entretenir un Regent de Theologie, & nourrir les pauvres Seminaristes, qui ne sont pas en état de payer leur pension. 14400. livres pour établir des Maîtres & Maîtresses de petites écoles, pour instruire les jeunes gens dans la Religion Chrétienne; il a fait des aumônes dans presque toutes les Paroisses de son Diocèse; & après les récompenses de ses Domestiques, ce pieux Prelat a fait Legataires universels de ses autres biens qui sont encore très considerables, les pauvres & l'Hôtel Dieu de Mandé, qu'il a fait bâtir. On assure qu'il déclara à Mr. le Comte de la Roche-Aymon, qui a épousé sa nièce, qu'il ne devoit pas s'attendre à sa succession; que n'ayant rien eü de sa famille, lors qu'il se fit Religieux, il étoit juste qu'il laissât aux pauvres, un bien qui leur appartenoit de droit, & dont on ne pouvoit pas les frustrer, sans encourir des peines éternelles.

*Officiers de  
Marine.*

IX. Le Roi a fait une promotion d'Officiers de Marine, dont voici les principaux: Le Marquis d'O & Mr. du Caffé ont été faits Lieutenans Generaux; Mrs. de Champigny & de Serquigny ont été faits Chefs d'Escadre, & les Chevaliers de Maupeou & de Bethune ont été nommez Capitaines de Vaisseaux, de même que le Comte de St. Quentin.

*Arrêt pour  
les monoyes.*

X. Suivant les dispositions énoncées dans

*Matières du tems.* Fevrier 1708. 93  
un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 27.  
Decembre, enregistré à la Cour des Monoyes  
au mois de Janvier dernier, la diminution  
des especes, qui devoit avoir lieu au pre-  
mier Janvier, & successivement de mois en  
mois a été prorogée de nouveau; les especes  
d'or & d'argent ont été fixées jusqu'au pre-  
mier Fevrier, le Louïs d'or à treize livres  
cinq sols, l'écu à trois livres onze sols; au-  
quel jour le Louïs d'or devoit être diminué  
de cinq sols, & l'Ecu d'un sol; suivant le  
même Arrêt (au cas qu'il n'y ait point de  
changement) au premier jour de Juin, le  
Louïs d'or n'aura cours en France que pour  
douze livres; & les especes de Flandres &  
d'Alsace à proportion.

XI. On a imprimé chez le Sr. Leonard à  
Paris, une Liste de la distribution des Billets  
de monoye, dans les vingt nouvelles par-  
ties des rentes, établies sur l'Hôtel de Ville  
de Paris, par les Edits du Roi des mois  
d'Août & Septembre dernier, dont les inter-  
rêts seront payez par les Payeurs nommez  
par un Arrêt du Conseil du 27. Decembre  
1707. Pour la satisfaction des interez qui  
n'ont pas vû cette liste, & sous les yeux de  
qui ce journal peut passer, nous joindrons  
ici le nom des Payeurs, les numeros échus  
dans leur département, & les jours que leurs  
Bureaux sont ouverts, pour payer ces rentes  
aux interêts des billets de monoye, qui s'é-  
tendent depuis le n. 1. jusqu'au n. 48430.

Le *Lundi*, le Sr. Levé, qui demeure, ruë  
des petits Champs à Paris, paye les rentes  
ou interêts des billets de monoye depuis le  
n. 9001. jusques & compris le n. 11510.  
Le Sr. Billard, ruë des Prouvaires depuis le

*Payeurs  
des rentes ou  
interêts des  
Billets de  
Monoye.*

n. 34968. jusques & compris le n. 37075. Et le Sr. Stival, ruë St. Marc, depuis le n. 43778. jusques & compris le n. 46286.

*Le Mardi*, le Sr. Pean chez le Sr. Ourfin ruë des Foffez Montmartre, paye depuis le n. un jusques & compris le n. 3000. & depuis le n. 46287. jusques & compris le n. 48430. Le Sr. de St. Remy, ruë St. Antoine depuis le n. 11511. jusques & compris le n. 14510. Et le Sr. Sendras, vielle ruë du Temple, depuis le n. 19573. jusques & compris le n. 21916.

*Le Mercredi*, le Sr. de Maigremont, ruë de la monoye, paye depuis le n. 3001. jusques & compris le n. 9000. Le Sr. Baudri, ruë Neuve St. Mederic, depuis le n. 28407. jusques & compris le n. 30805. Et le Sr. le Droit, ruë Clocheperce, depuis le n. 41717. jusques & compris le n. 43777.

*Le Jeudi*, Le Sr. petit-Bois, ruë du Grand-Chantier, paye depuis le n. 24100. jusques & compris le n. 26407.

*Le Vendredi*, le Sr. le Tourneur, ruë St. Antoine, paye depuis le n. 17271. jusques & compris le n. 19572. Le Sr. Guenyoze, ruë Dupuis, proche les blancs Manteaux, paye depuis le n. 14511. jusques & compris le n. 17270. Et le Sr. Longuez, ruë neuve des deux portes, derriere St. Sauveur, depuis le n. 30806. jusques & compris le n. 32871.

*Le Samedi*, Le Sieur Donneaux, ruë de la Tixeranderie, paye depuis le n. 21917. jusques & compris le n. 24099. Le Sr. le Messe ruë Ste. Croix, depuis le n. 26408. jusques & compris le n. 28406. Le Sr. le Boiteux, ruë de la Cerifaye depuis le n. 32872. jusques & compris le n. 34967. Le Sr.

*Matières du tems.* Fevrier 1708. 95

Sr. Rouffel, rue des Prouvaires depuis le n. 37076. jusques & compris le n. 39328. Et le Sr. de la Garde, dans la même rue des Prouvaires, paye depuis le n. 39329. jusques & compris le n. 41716.

L'exacte exécution de ces payemens, qui ont été faits pendant le mois de Janvier, & qu'on continuë de faire à ceux qui ont été paresseux d'aller prendre ce qui leur est dû, a un peu mortifié les Concussionnaires & les Usuriers, qui se sont enrichis à décrediter le cours des Billets de monoye; parce que le public reconnoit la fausseté des mauvais bruits qu'on avoit publié à ce sujet.

XII. Mr. le Duc d'Orleans est revenu d'Espagne; le Roi le reçû avec des marques d'une grande tendresse & d'une satisfaction toute particuliere; S. A. R. aprit à son arrivée, que Mr. de Chamillart avoit fait rembourser vingt mille pistolles que ce Prince emprunta en Espagne pendant le siege de Lerida, pour avancer l'exécution de cette expédition; on en a même payé l'interêt à dix pour cent, & fort grassement les dépenses du voyage de ceux qui sont venus en France chercher cette somme.

*Retour de  
Mr. d'Or-  
leans de son  
voyage d'Es-  
pagne.*

XIII. Sur les bruits qui se sont répendus que les Juifs sollicitoient un établissement à Nancy, Mr. l'Evêque de Toul écrivit le 23. Decembre 1707. une Lettre à Monseigneur le Duc de Lorraine, pour prier & exhorter S. A. R. par des motifs de Religion, de ne pas le permettre; Voici une copie de cette Lettre, telle qu'elle m'a été communiquée.

## MONSEIGNEUR,

*Lettre de  
Mr. l'Evê-  
que de Toul  
à S. A. R. de  
Lorraine  
contre les  
Juifs.*

JE suis pénétré de la plus vive douleur que puisse ressentir un Prêtre de Jésus-Christ, & un Evêque Successeur des Apôtres; Il s'est répandu un bruit que le Conseil de V. A. vouloit la porter à recevoir quelques familles de Juifs dans la Ville Capitale de ses Etats, & de leur permettre d'y faire l'exercice de leur Religion; cette nouvelle m'est confirmée par tant d'endroits, qu'il ne m'est plus permis d'en douter. Il est de mon devoir de plaider la Cause de Dieu, devant un Prince qui reconnoit que c'est par lui qu'il regne; je le fais, Monseigneur, avec une ferme esperance, que V. A. écoutera un Pasteur & un Evêque, qui a pour elle tous les sentimens de l'attachement le plus tendre, & de la veneration la plus respectueuse qu'il fut jamais. Qu'elle playe, Monseigneur, pour l'Eglise & pour la Religion? Depuis que St. Mansuit & les autres hommes Apostoliques qui lui ont succédé, & que lui même avoit formé, ont annoncé & établi la foi que vous professés; les Augustes Princes, dont vous occupez le Trône, & dont vous réunissés le sang & les grandes qualitez, que tout le monde a respecté en eux, ont conservé ce sacré dépôt, avec tant de zèle, que par un effet singulier de la misericorde de Dieu, sur eux & sur leurs Sujets, le feu & le glaive que l'herésie a employé pour embraser & diviser les Etats voisins, ont respecté les vôtres. La Robbe de J. C. n'y a point été déchirée; jusques ici vos peuples ont eû la même foi, & reconnu la même Eglise & le même Souverain. Serroit-il possible, Monseigneur, que sous un Regne aussi sage & dans un Etat aussi florissant,

qui

qui jouït du bonheur de la paix, au milieu des agitations de toute l'Europe, la pureté de la foi, se trouvât alterée? & que ce fût sous Leopold I. que les ennemis & les Boureaux de J. C. élevassent une Sinagogue opposée au Temple du vrai Dieu

Pendant plus de quinze cens ans on a vû couler au milieu de vos Sujets, les eaux d'une foi pure; Seront-ils exposez dorénavant à boire des eaux bourbeuses des citernes? Je ne représenterai point à V. A. le préjudice que ces Juifs aveugles causeront à vos peuples, en les ruinant par leur usures. Ce n'est point à moy, Monseigneur, à vous faire faire sur cela aucune reflexion; La Religion sainte dont Dieu nous a établi, vous Monseigneur, pour en être le Protecteur, & moi le foible Ministre dans l'Eglise de Toul, est le seul objet que je dois envisager; c'est pour ne pas manquer à la fidélité que je lui dois, que je prends la liberté de supplier très-humblement Vôtre Altesse par tout le respect & l'attachement qu'elle a pour Dieu & pour l'Eglise de ne pas permettre que cette nation reprobée vienne établir sa demeure & son culte impie dans la terre des Saints, & dans un Diocèse que la Providence a bien voulu, par la protection de Vôtre Auguste Maison, conserver dans sa pureté; j'ose, Monseigneur, vous demander cette grace, au nom de cette Eglise qui vous a enfanté en Jesus-Christ; je me flate, Monseigneur, que vous écouterés une Mere pleine de tendresse, qui parle à un enfant plein de pieté; daignez, Monseigneur, la consoler en refusant aux Juifs la permission qu'on demande à V. A. pour eux.

Comme je plaide la cause de Jesus-Christ, je suis persuadé que V. A. ne désapprouvera pas

98 *Journal Historique sur les*  
la liberté que je prends ; qu'elle voudra bien agréer les très-humbles remontrances que j'ai l'honneur de lui faire , & écouter Jesus-Christ , Evêque de nos ames , dans celui qu'il a établi Evêque de la plus grande partie de vos peuples , & qui est avec un attachement infini , & un profond respect.

MONSIEGNEVR,

DE VOSTRE ALTESSE,  
*Le très humble & très obéissant*  
*Serviteur , François Evêque &*  
*Comte de Toul.*

*A Toul le 23. Decembre 1707.*

*Demission du Maréchal de Villeroi.* XIV. Mr. le Maréchal de Villeroi , s'étant demi entre les mains du Roi , de sa Charge de Capitaine des Gardes du Corps , Sa Majesté, l'a donnée au Duc de Villeroi son fils.

*Mr. d'Artagnan va commander en Provence.* XV. Le Roi a nommé Mr. le Comte d'Artagnan , qui est Lieutenant Général de ses Armées , pour aller commander en Provence , sous Monsieur le Comte de Grignan , à la place de feu Mr. le Marquis de Valfemé , qui est mort en ce País-là.

*Sonnet en faveur de S. A. R. de Lorraine.* XVI. J'ai donné , au commencement de cet Article , un sonnet à la louange de S. A. R. Monseigneur le Duc de Lorraine ; en voici un autre que je viens de recevoir , presque sur le même sujet.

*Dans la division , l'horreur & le carnage ,*  
*Les tragiques Succés & les Combats sang-*  
*glants ,*

*Toute*

*Matieres du tems. Fevrier 1708. 99*  
*Toute l'Europe en feu gemit depuis longtems,*  
*Bellone y fait sentir tout le poids de sa rage.*  
*Au milieu des fureurs de ce cruel orage,*  
*Près d'une Illustre épouse & d'aimables*  
*Enfans,*  
*On voit couler tes jours dans un repos char-*  
*mant,*  
*Que rien ne peut troubler que ton jeune*  
*courage.*  
*Sous un Climat heureux, ton agreable*  
*Cour,*  
*Des plaisirs innocents l'axile & le séjour.*  
*Par ces troubles affreux n'est jamais agitée.*  
*D'un si rare bonheur tout l'Univers jaloux,*  
*Regarde tes Etats comme l'Isle enchantée,*  
*Que respectent les flots de la Mer en cou-*  
*roux.*

### A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en*  
*ITALIE depuis les mois dernier.*

I. **M**onsieur le Cardinal Casoni, qui *Le Card.*  
 avoit déjà refusé deux fois la Le- *Casoni Legat*  
 gation de Ferare, l'a enfin acceptée, quoi *de Ferare.*  
 que les Imperiaux soient presentement  
 repandus dans toute l'Italie, & que par con-  
 sequent cette Legation soit moins agreable  
 que dans le tems qu'il l'a refusa. Mr. Ca-  
 soni étoit autrefois un des principaux Mi-  
 nistres d'Innocent XI. ayant toujours été  
 lié d'amitié avec le feu Cardinal Noris,  
 & l'un & l'autre à la tête des Augu-  
 stiniens d'Italie; c'est-à-dire opposé de do-  
 ctrine avec le Cardinal Imperiale qui sou-  
 tenoit le parti des Jesuites. On prétend que  
Mr.

Mr. Casoni a empêché qu'on n'ait condamné sous ce Pontificat l'Histoire Ecclesiastique de Mr. de Tillemont, qui a été long-tems à l'Index. Mr. le Cardinal Astali qui étoit Legat à Ferare avant Mr. Casoni, a toujours fait le personnage d'habile courtisan ; on l'a vû être ami des François, & successivement des Imperiaux, n'ayant jamais manqué de se ranger du parti dominant.

*Card. Medicis doit se marier & pourquoi.*

II. On a remis sur le tapis le mariage du Cardinal de Medicis qui court sa 48. année, parce qu'on ne compte que sur lui, & sur son himenée, pour donner des successeurs legitimes à sa Maison; mais on y trouve encore beaucoup de difficultez, parce que d'un côté le Grand Duc est si circonspect qu'il craint en cela de déplaire à quelque Puissance étrangere; car comme les Princes ne se marient jamais par inclination, il ne faut pas douter que dès que la resolution de son Eminence sera prise de mettre bas sa calotte, on ne lui offre des épouses de tous les côtez. En second lieu le Cardinal ne veut pas changer d'état, qu'on ne lui assure un appanage conforme à sa naissance, & qui soit proportionné aux revenus des grands Benefices qu'il sera obligé de quitter.

*Imperiaux passent de nouveau dans les terres de l'Eglise.*

III. Au commencement de Decembre il passa encore six cens Soldats Allemans à Boulogne, traversant l'Etat de l'Eglise, pour aller dans le Royaume de Naples. Un Lieutenant Colonel qui les commandoit voulut exiger que les Sujets du Pape lui fourniroient des vivres *gratis*, quoi que par le Reglement fait entre les Commissaires de Sa Sainteté & ceux de l'Empereur, il eût été arrêté qu'on ne fourniroit rien  
aux

*Matieres du tems.* Fevrier 1708. 101  
aux Imperiaux qu'en payant ; le Marquis  
Anthonio Albergoti aila par ordre du Le-  
gat de Boulogne au devant du Comman-  
dant, afin de le prier de faire observer la  
convention reciproque ; l'Officier Allemand  
répondit que ce n'étoit pas avec lui qu'on  
avoit fait ce Reglement ; qu'il avoit des or-  
dres en bonne forme pour passer & pren-  
dre des vivres dans le Bolonois, & qu'il  
fauroit bien les exécuter ; Mr. d'Albergoti  
trouva le moyen de le fléchir, en lui don-  
nant sous main deux mille Pistoles pour  
droit de rafraichissement.

IV. Les Napolitains paroissent toujours  
fort fatigués du Gouvernement du General  
Thaun, qui vient de demander au Conseil  
Collateral un nouveau subside de 400000.  
Ducats d'or, sous pretexte de les employer  
à la conquête du Royaume de Sicile, d'au-  
tant plus necessaire, que c'est delà que le  
Royaume de Naples tire sa principale sub-  
sistance, n'y ayant pas de moyen plus  
prompt pour ramener dans la Capitale l'a-  
bondance du bled, de l'huile & des autres  
danrées, dont on s'est vû privé depuis l'in-  
terruption du commerce entre les deux  
Royaumes.

V. Le nouveau Viceroy de Naples a  
refusé aux Seigneurs Napolitains, des Pas-  
seports pour aller à Vienne, ni à Barcelon-  
ne, sans distinguer même ceux qui sont le  
plus affectionnez à la Maison d'Autriche ;  
on ne connoît pas encore quel est le fon-  
dement de cette Politique, à moins que ce  
ne soit pour ôter aux Napolitains la con-  
noissance de la triste situation des affaires  
des Alliez en Catalogne, ou pour les em-  
pêcher

*Napoli-  
tains mécon-  
tens du Ge-  
neralThaun.*

*Il leur re-  
fuse des Pas-  
seports.*

102 *Journal Historique sur les*  
pêcher de mettre en évidence dans les Cours  
de Vienne & de Barcelonne le mécontentement  
du peuple, & les violences du Gouvernement  
de ce General.

*Soldats  
Espagnols  
maltraitez  
par ce General  
& secourus  
par le  
Duc d'Uffeda*

VI. Il a mis en usage tout ce qu'il a pu  
s'imaginer, pour obliger les Soldats Espagnols,  
qui sont fortis des places du Royaume, de  
prendre parti parmi les Allemans; On refuse  
même à ceux qui, par Capitulation, avoient  
obtenu d'être envoyez en France ou en Espagne,  
la permission de s'embarquer, ni les suretez  
pour sortir du Royaume; Il a fait donner à  
quelques-uns des Passeports jusques à Capouë,  
où l'on les a ensuite retenus & emprisonnés.  
Le Duc d'Uffeda Ambassadeur d'Espagne, par  
le moyen des Banquiers de Rome, a envoyé  
de l'argent dans différentes Villes du Royaume  
de Nap'les, pour subvenir aux miseres que  
souffrent les Officiers & Soldats du Roi son  
Maître. Ceux qui ont pu se sauver à Rome ce  
Ministre les a fait habiller, leur a donné  
quelques mois de paye, & les a envoyés dans  
es Places soumises à la Couronne d'Espagne,  
le long de la Côte de Toscane, qui sont  
menassées d'être insultées par les Imperiaux.

*Ordre du  
General  
Thaun pour  
les especes.*

VII. Le Général Thaun a tellement perdu  
son crédit dans l'esprit du peuple, que  
quoi qu'il ait fait publier une Ordonnance  
dans toutes les Provinces du Royaume, de  
porter à la Monoye les Philipines & autres  
especes d'or & d'argent, frappées au coin  
du Roi d'Espagne Philippe V. pour être  
converties aux armes & coin de la Maison  
d'Autriche, on a absolument refusé d'y  
obéir, par la crainte que ces especes  
seroient altérées

*Matières du tems.* Fevrier 1708. 103  
rées & mises au titre des mauvaises especes  
d'Allemagne, ce qui seroit très préjudicia-  
ble au commerce des Napolitains ; ou par  
l'aprehension qu'on a eu, qu'on les retien-  
droit pour s'en servir aux dépenses de la  
guerre qu'on projette de faire contre les Si-  
ciliens, sauf à les faire rembourser par le  
Collateral, qui, en ce cas-là seroit obligé  
d'en imposer le fond sur le peuple.

VIII. Le Duc de Carinaro, qui fut un  
des principaux Chefs de ceux qui introdui-  
sirent les Imperiaux dans le Royaume de  
Naples l'Été dernier, a malheureusement  
perdu l'esprit ; on a été obligé de l'enfer-  
mer dans sa Maison, où il crie presque jour  
& nuit, *chassez les Allemans, chassez les Al-*  
*lemans* : ce qui fait comprendre, que sa fo-  
lie n'est venuë, que par le chagrin que ces  
troupes, ou le nouveau Gouvernement lui  
ont donné.

IX. Le Cardinal Pignatelli Archevêque  
de Naples, qui fut aussi des premiers qui fa-  
voriserent le dernier soulèvement contre le  
Roi Philippe, s'est broüillé avec le nouveau  
Viceroy ; mais beaucoup de gens croient,  
que cette desunion n'est qu'une grimace, &  
que la Politique Italienne en est l'unique fon-  
dement ; Ce Cardinal, sous pretexte de sou-  
tenir les immunités de l'Eglise, n'ayant pas  
pû obtenir la liberté de Don-Giovanni de  
Torez, Prêtre & ci devant Secretaire du Duc  
d'Escalona, qui fut enlevé dans une Eglise,  
( où il s'étoit réfugié ) par le Capitaine Don  
Sebastien Jori, Ajudant Général des trou-  
pes Allemandes ; Ce Cardinal, dis-je, a  
excommunié l'Ajudant, qui se trouve appuyé  
par le Général Thaun, lequel prétend que  
cette

*Le Duc de  
Carrinaro  
a perdu l'es-  
prit.*

*Broüille-  
ries de Poli-  
tique.*

A

cette excommunication est nulle & offensante à la Majesté Imperiale, d'autant qu'elle a été suivie de plusieurs Pasquinades injurieuses à la Nation Allemande, qu'on a trouvées affichées dans les Carefours de Naples.

*Mr. de Savoye écrit à la Reine d'Angleterre*

X. Monsieur le Duc de Savoye, écrit au mois d'Octobre dernier, à la Reine Regnante d'Angleterre, tant pour la prier de faire en sorte qu'on lui donnât la Campagne prochaine le commandement absolu de l'Armée des Alliez qui doit agir sur les frontières de Piemont, que pour se disculper du mauvais succès de l'entreprise sur Toulon; Son A. R. prioit aussi Sa M. de considérer que si ce siege n'avoit pas réüffi, Elle n'avoit pas laissé de remplir tous ses engagements pour l'exécution de ce dessein; que cependant on ne lui avoit payé qu'une partie des subsides qui lui avoient été promis, & que si on ne lui payoit incessamment le restant, sans prejudice des sommes qu'il avoit lieu d'esperer pour l'année 1708. il lui seroit impossible de mettre ses Troupes en état d'agir vigoureusement la Campagne prochaine, contre les deux Couronnes. Ce Prince donnoit enfin des assurances qu'il prefereroit toujours les interêts de la Maison d'Autriche, & de la cause commune, à tous les avantages que les Cours de France & de Madrid pourroient lui offrir, quand même il devoit exposer de nouveau ses Etats, aux fureurs de la guerre, & à l'inconstance de la fortune.

De pareils sentimens, & un sacrifice aussi grand & aussi volontaire, meritoit que les  
Alliez

*Matières du tems.* Fevrier 1708. 105  
 Alliez ne negligeaſſent pas un Confederé ſi  
 bien intentionné pour leurs interêts; auſſi  
 la Reine d'Angleterre, qui ne ménage ja-  
 mais la bourſe de ſes Sujets, lors qu'il s'a-  
 git de retenir dans la grande Alliance, ceux  
 qui ſont portez de bonne volonté pour la  
 continuation de la guerre, fit au mois de  
 Decembre une remiſe de cent mille écus au  
 Duc de Savoye, pour le dédommager des  
 frais de l'expédition de Provence, outre  
 les cinquante mille écus que l'Amiral Scho-  
 wel compta à Son Alteſſe Royale, lors  
 qu'à la tête de l'Armée, il eut paſſé la Ri-  
 viere de Var, pour aller à Toulon. Le  
 mauvais ſuccés de cette expedition donna  
 lieu à beaucoup de poéſies ſatiriques; Mr. de  
 St. Quentin, ſi connu par les ouvrages d'eſprit  
 fortis de ſa plume, a fait à ce ſujet un poë-  
 me, qu'il a intitulé *la Campagne de M. de Sa-  
 voye en Provence.* Le même Auteur a fait  
 auſſi pluſieurs petites chanſons, dont voici  
 un couplet.

*La Reine lui  
 fait faire des  
 remiſes.*

*Grand Prince des Ramoneurs, } bis.  
 Portez vos armes ailleurs,  
 La Provence qui vous tente,  
 N'en aura que l'épouvente,  
 Lampon, Lampon, camarade Lampon.*

*Chanſon  
 ſur l'expédi-  
 tion de Pro-  
 vence.*

Comme les Provençaux ont une inclina-  
 tion particulière à danſer & à chanter, Mr.  
 de Gourdon Gentilhomme Provençal, leur  
 a fourni pluſieurs couplets qu'on chante  
 ſur l'air du *Branle de Metz*; mais il ſuffira  
 d'en donner ici la première & la dernière  
 Strophe.

*Victor*

*Victor plein de confiance ,  
 Sur l'augure de son nom ,  
 Pour augmenter son renom ,  
 Vient conquérir la Provence ;  
 Après s'être morfondu ,  
 Lui & sa triple alliance ,  
 Après s'être morfondu ,  
 Il s'en va la fourche au Q.*

*Vous dont les chants peu vulgaires ;  
 Nous ravissent tous les jours ,  
 Agréables troubadours ,  
 Sur ce Prince temeraire ,  
 Décochez des impromptus ,  
 Des Zets , des Lère Lanlére ,  
 Décochez des impromptus ,  
 Des Lampons , des Lanturlus.*

La satire contre Mr. le Duc de Savoye, a pénétré jusques dans le Monastere; Le Pere d'Augier Jesuite, a fait quelques vers Latins, que le Pere de la Marez, Chartreux a traduits de la forte.

*Victor étant vaincu , pour cacher sa défaite  
 Fit un vaste dégat des forêts d'Oliviers ;  
 Mais il eut soin dans sa retraite  
 De ne pas toucher aux Lauriers.*

#### ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de considérable en  
 SUISSE & à NEUCHÂTEL depuis  
 le mois dernier.

- I. **N**Euchâtel, qui avoit conçu quelque crainte des troupes Françoises,

ses, qui ont été prendre des quartiers d'hiver dans la Franche-Comté, sur tout voyant leur commerce interdit avec la France, n'a encore point été inquieté; Il n'en est pas de même des Baronniés de Landeron & de Creffier, toutes deux Catholiques, qui sont des dépendances de la principauté de Neuchâtel; à qui le Comte de Meternich; au nom du Roi de Prusse son Maître; a déjà fait ressentir des effets de sa coleré & de son indignation.

*Mr. de Meternich surprend la nuit Landeron & Creffier.*

Ces deux Baronniés firent représenter par leurs Députez; dans l'assemblée de Neuchâtel, avant la décision de la Souveraineté; qu'elles n'avoient jamais été soumises à la Maison de Châlons, dont Mr. l'Electeur de Brandebourg prétendoit tirer son droit, qu'elles ne pouvoient pas consentir à l'Electon de ce Prince, & que même en cas de besoin; elles s'y opposoient; pour leur patrie en général & pour leurs Comunautez en particulier.

Cette opposition n'empêcha pas le Conseil de passer outre; & après que Mr. de Meternich eut exigé le serment des Comunautez affectonnées à son Maître, il voulut obliger Landeron & Creffier d'en faire de même; Sur le refus que ces Baronniés en firent le Ministre de Brandebourg les menaça de les traiter avec la dernière rigueur; quoi que les peuples se crussent en sûreté à la faveur de leurs anciens droits & privilèges des Loix du País; & de l'Alliance qu'ils ont depuis long-tems avec les Cantons Catholiques, ils ne laisserent pas de donner part de cette menace à Mrs. de Sauleure, qui envoyèrent deux de leurs Deputez à Lan-

deron, dans l'esperance que leur presence, feroit respecter ce lieu-là, jusques à ce qu'on eût examiné les raisons de part & d'autre, & qu'on eût trouvé des expediens pour prevenir toute dispute.

Mr. de Meternich commença de s'affurer la possession de la ville de Neuchâtel, par une garnison de deux cens hommes que le Canton de Berne lui envoya; ensuite il mit sur pied six à sept cens hommes de Milices, levez dans Neuchâtel & aux environs; il leur donna ordre d'aller soumettre les Baronnies de Landeron & de Cressier, & de les contraindre par execution Militaire, de reconnoître & de prêter serment de fidelité au nouveau Souverain, que leurs compatriotes venoient de se choisir.

Cette petite Armée, deux heures avant le jour, alla enfoncer les Portes de Landeron, (car Cressier est tout ouvert,) s'emparerent de cette petite ville, y firent tous les desordres qu'on doit attendre d'une Milice Armée, qui n'a aucune discipline, & qui est autorisée de sacager des Bourgeois lorsqu'ils refusent d'exécuter les ordres qu'on leur envoie. De maniere qu'il est aisé de concevoir, que les habitans de Landeron ne resisterent pas long-tems aux volontez de Mr. de Meternich, principalement voyant qu'on n'avoit aucune consideration aux prieres & aux remontrances des Deputez de Sauleure, qui tâchoient d'interposer le credit & la recommandation des Cantons Catholiques, pour adoucir les esprits & les porter à des temperamens pacifiques. Ces Deputez se retirerent chez eux, après  
avoir

*Matières du tems.* Fevrier 1708. 109  
avoit fait une protestation dans les formes  
contre cette violence opposée au droit des  
Gens, au mépris & aux intérêts des Cantons  
Catholiques, qui reconnoissent de plus en  
plus le danger qu'il y a pour eux, de laisser  
acroître l'autorité du Canton de Berne,  
qui, depuis long-tems, veut donner la loi  
à tout le Corps Helvetique. A l'égard de la  
Baronnie de Cressier, j'ai déjà observé que  
la Ville de ce nom étoit toute ouverte, ainsi  
je crois qu'il seroit inutile de dire, qu'elle  
n'attendit pas qu'on l'exécutât, pour prêter  
le serment qu'on extorqua de ses habitans.

II. Le Canton de Berne témoigne tou-  
jours être dans la résolution de soutenir le  
jugement prononcé à Neuchâtel en faveur  
du Roi de Prusse; Il veut aussi insinuer le  
même dessein aux autres Cantons Protestans,  
& c'est dans cette vûe qu'il convoqua une  
Assemblée de ces mêmes Cantons à Lang-  
henfal, dont l'ouverture fut faite le onzième  
Decembre: Leurs premières résolutions  
furent de faire une Députation à Mr. le  
Marquis de Puisieux Ambassadeur de France,  
pour tâcher de faire lever l'interdiction  
du Commerce de la Principauté de Neu-  
châtel, avec les Provinces dependantes de  
la Monarchie Française; ce qui est une  
preuve que les Membres du Conseil de Neu-  
châtel, en disposant de la Souveraineté de  
leur patrie, ont eû plutôt en vûe leur inté-  
rêt particulier, que le bien & l'avantage des  
peuples. On peut appliquer ces mauvais Ad-  
ministrateurs du bien public, ce que Mu-  
cien disoit à Vespasien, pour l'engager de  
s'emparer de l'Empire sans balancer comme  
il faisoit, afin de faire croire qu'il n'embi-

*Diette des  
Cantons  
Protestans;*

tionnoit pas une pareille Dignité; Prenez, dit-il, ce que la fortune vous offre, sans réfléchir sur ce qui peut en arriver; ceux qui délibèrent dans une affaire comme celle-ci, ont déjà pris leur parti, & n'ont plus rien à menager.

*Mr. de Villars arrive en Alsace; mouvement des troupes.*

III. Monsieur le Maréchal de Villars arriva en Alsace au commencement du mois de Janvier: il a visité les garnisons de plusieurs Places; le dix du même mois il eut une Conférence à Colmar avec l'Intendant d'Alsace & le Comte du Bourg Lieutenant Général, il alla ensuite à Heuningue, où devoit se rendre Mr. le Marquis de Puisieux Ambassadeur de France en Suisse; Et comme il y a eu quelque mouvement parmi les troupes de la frontiere, les peuples de Neuchâtel & ceux du Canton de Berne, en ont conçu quelque ombrage. Le tems nous éclaircira bientôt si cette crainte est bien ou mal fondée.

## ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.*

I. **D**E tous les Etats engagez dans la guerre d'aujourd'hui, je n'en connois point qui ait mieux experimenté que l'Allemagne, cette verité constante, qu'il est plus aisé de commencer la guerre que de la finir; car tel a le pouvoir de la commencer, qu'il n'est pas à sa disposition de la terminer.

*Il est facile de commencer la guerre & difficile de la terminer.*

Quoi que l'Empire ne fût point attaqué, & que la succession d'Espagne ne le regardât

*Matières du tems.* Fevrier 1708. III

dât pas plus que le procès intenté pour l'intérêt particulier du Chef d'une Cour Souveraine, regarde les Membres du Corps, la Diète de Ratisbonne se laissa entrainer dans cette querelle particuliere, nonobstant la repugnance de quelques Princes, qui soutenoient que la Neutralité étoit le parti le plus sage & celui qui convenoit le mieux au Corps Germanique.

Après que plusieurs Provinces de l'Empire, ont eû éprouvé une infinité de malheurs, de cruautéz, de desordres, de violences & d'accablemens, dont ils n'ont pas encore pû voir la fin, les Princes qui en sont Souverains, ont témoigné d'être las de la guerre; mais les routes qui conduisent à la Paix leur ont été interdites par les Puissances qui trouvent leur avantage dans la continuation de la guerre. On leur a même voulu persuader, qu'ils ne devoient imputer qu'à eux seuls les malheurs dont ils se plaignoient, puis qu'ils auroient pû les éviter, en fournissant un plus grand nombre de troupes, d'Artillerie, de munitions & d'argent, pour mettre l'Armée Imperiale en état de resister à la force superieure de l'ennemi, qu'ils avoient prétendu d'accabler dans les premieres Campagnes.

II. Il y a plus de deux mois que cette matiere est agitée dans l'Assemblée generale des Etats de l'Empire à Ratisbonne; mais l'impuissance des uns, le peu de penchant que les autres ont pour la continuation de la guerre, ont jusques à present rendu ces délibérations inutiles, ce qui, sans doute a donné lieu à cette Medaille qu'on voit parmi les ornemens de certains Almanachs,

*Division  
entre les  
Princes  
d'Allema-  
gne.*

où

où l'on a gravé une Cornette à l'Angloise, sous laquelle on veut mettre plusieurs têtes Allemandes, à côté de laquelle on lit ces mots, *Elle ne peut pas les contenir toutes.* Le revers représente une Mer agitée de la tempête, sur laquelle on voit deux Vaisseaux qui se brisent l'un contre l'autre, avec cette devise tout au tour; *heureux qui se sauvera du Naufrage.*

*Medaille  
à ce sujet.*

*Le Roi  
Auguste of-  
fre des trou-  
pes aux Al-  
liez.*

III. Le Roi Auguste n'a pas encore pu se résoudre de reformer les troupes qu'il a ramenées de Pologne: il les a au contraire fait recruter, dans l'espérance que les Alliez les acheteroient pour s'en servir contre la France, & qu'il déchargeroit par ce moyen son tresor de la dépense de leur entretien; Outre les cinq mille Saxons, que la Reine d'Angleterre & les Etats Généraux acheterent la Campagne derniere, dont l'Armée de l'Empire fut renforcée, on leur a encore offert six mille chevaux des mêmes troupes; mais ces deux Puissances ont refusé de les prendre pour leur compte, & ont cependant exhorté l'Empereur & l'Empire de les acheter pour les employer sur le Rhin; La plupart des Membres du Corps Germanique soutiennent, qu'ils ne sont pas en état de fournir à cette nouvelle dépense; que si chacun donnoit son contingent sur le pied réglé par la Matricule, l'Armée de l'Empire seroit de près de soixante dix mille hommes; mais que l'Empereur, quoi que seul intéressé dans la guerre, n'avoit pas envoyé sur le Rhin la dixième partie des troupes que doivent fournir ses Etats hereditaires, parce que S. M. I. les a employées dans les guerres d'Hongrie & d'Italie, laissant aux Cer-  
cles

*Matières du tems.* Février 1708. 113  
cles & aux Princes d'Allemagne, tout le fardeau de la guerre dans l'Empire: Il y eut quelques Membres qui opinèrent de prendre cette Cavalerie, sur tout les Deputez d'Hanover, & principalement ceux des Maisons de Saxe, qui ont été fatiguez des quartiers que ces troupes ont pris dans leurs Etats; mais on n'a encore pris aucune resolution là-dessus dans la Diette.

IV. L'exécution du Traité entre l'Empereur & le Roi de Suede, traîne toujours en longueur; parce que le Clergé Catholique n'a pas encore pû convenir des conditions avec les Ministres Lutheriens, à qui pourtant, on a déjà restitué quelques Eglises: mais les Protestans qu'on distingue des *Lutheriens*, par le nom de *Calvinistes*, quoi qu'on n'ait fait mention dans ce Traité que des Protestans de la Confession d'Auxbourg, prétendent qu'il y doivent être compris sous le nom de *Protestans*, aussi bien que les Lutheriens, & demandent qu'on leur restituë également leurs Temples & les biens de leurs Consistoires, conformément aux dispositions de la Paix de Westphalie. Ils ont à ce sujet présenté un Memoire à S. M. Imperiale, qui a été appuyé du credit des Ministres de Suede, d'Angleterre & de Hollande.

V. L'Assemblée des Etats de Hongrie, convoquée à Tirnavu par l'Empereur, où l'on avoit invité les Chefs des Mécontents, à la reserve du Prince Ragotski, avoit donné lieu au bruit qui s'étoit répandu des esperances d'une prochaine paix; mais ces esperances se sont évanouïes, lors qu'on a vû qu'il ne se presentoit aucun de ces Chefs à l'Assemblée; que les Mécontents y avoient  
su-

*Difficultez  
sur le Traité  
de Religion  
en Silesie.*

*Diettes de  
Tirnavu & de  
Cassovie ont  
des vûës op-  
posées*

seulement envoyé par écrit les griefs & les demandes qu'ils font, qui sont à peu près de la nature des précédentes; cette Assemblée s'est séparée, sans avoir pris aucune résolution qui mette les intérêts de l'Empereur dans une meilleure situation. On a en même tems été informé que le Prince Ragotski avoit convoqué une autre Assemblée à Cassovie, composée des Députés des Villes & Baillages qui se sont soustraits de l'obéissance de la Maison d'Autriche, pour y délibérer des moyens de défendre par les armes, la Religion, les Libertés & les Privilèges de la Nation: de manière que ces deux Diètes ayant des intérêts & des vûes opposées, on ne pourra pas sitôt finir les troubles de ce Pais-là.

*Le Comte de Martinitz de retour à la Cour de Vienne.*

Le Comte de Martinitz expulsé de la Viceroyauté de Naples, lors qu'à peine il étoit reconnu pour tel, est de retour à la Cour de Vienne avec l'Abbé de Gaunitz son neveu; on ignore encore quelle sera sa destination; mais si l'on en juge par l'accueil que l'Empereur lui a fait, & par la réputation qu'il s'est acquise, on ne croit pas qu'on lui donne aucun Gouvernement dans les Etats héréditaires, ni qu'on le choisisse pour aprivoiser les peuples, qui à l'avenir prendroient envie de se donner à la Maison d'Autriche, comme les Napolitains ont fait; car l'humeur altière & violente de ce Comte, n'est capable que d'exciter des revoltes & des séditions.

*Le Prince Eugene son arrivée à Vienne.*

VII. Le Prince Eugene de Savoye, plus moderé ou plus politique, n'a pas fait crier si fort les peuples du Milanez, quoi qu'il en ait tiré des sommes & des secours infini-  
ment

*Matières du tems.* Fevrier 1708. 115  
ment plus considerables que ceux que la violence du Comte de Martinitz a arraché des Napolitains ; ce Prince ayant laiffé le soin du Gouvernement Militaire du Milanez, au General Visconti ; & le soin des affaires civiles au grand Chancelier son frere, se rendit à Vienne le huit du mois de Decembre : il fut reçu de l'Empereur & de toute la Cour avec des témoignages d'une satisfaction particuliere, pour les services importans qu'il a rendus à la Maison d'Autriche en Italie : Il a assisté en qualité de President du Conseil de guerre à diverses Conferences qu'on a tenuës touchant les dispositions de la Campagne prochaine. Sa Majesté Imperiale a voulu persuader le Prince Eugene d'aller commander l'Armée des Alliez en Catalogne, dans l'esperance qu'il y rétablira les affaires de la cause commune, comme il a fait dans la Lombardie ; mais quoi qu'on lui offre de lui conserver le titre & les appointemens de sa Presidence, & de Gouverneur du Milanez, on n'apas encore pû le persuader d'accepter ce nouvel Emploi : il a même fait des remontrances au Conseil de l'Empereur, remplies de beaucoup de difficultez, soutenant entre autres, qu'il est de l'interêt de Sa M. I. de le laisser en Italie, avec une Armée capable de s'opposer aux entreprises que les François pouroient y faire à la faveur de l'éloignement des Troupes Allemandes qui ont passé dans le Royaume de Naples, ou revenuës dans l'Empire, ou enfin qui sont destinées pour la Catalogne : Que d'ailleurs son absence & l'affoiblissement de l'Armée de Lombardie, seroit capable de  
produire

produire une Ligue entre les Princes d'Italie, (à laquelle ils ne sont déjà que trop disposés) préjudiciable aux intérêts de la Maison Imperiale. On verra bientôt si le poids de ses raisons l'emporteront sur celles que l'Empereur & l'Archiduc son frere alleguent de la necessité qu'il y a d'envoyer en Catalogne de puissants secours & un General acredité, pour y rétablir les affaires qui y paroissent delabrées.

Si le Prince Eugene persiste à refuser ce Commandement, on aura de la peine à en trouver un qui soit assez acredité dans l'esprit du soldat, pour être suivi volontairement en ce País-là; on a vû plus d'un Général dans cette guerre-ci, sans qu'il soit nécessaire de les nommer, qui comme le Dictateur Papirius, n'ayant pas été assez heureux pour captiver l'amitié des Officiers qui leur étoient subordonnés, ni s'attirer l'affection & la confiance des soldats, on les a souvent vû négliger le devoir du service, aimant mieux que l'entreprise vint à échouer, que de voir le General qu'ils haïssent, s'acquiescer des louanges, & avancer un pas dans le chemin raboteux de la fortune.

*Consulte  
sur le maria-  
ge de l'Ar-  
chiduc.*

VIII. On assure que la Princesse Elisabeth de Wolfenbutel partira de Vienne au mois de Mars prochain, pour aller joindre dans le Milanez, ou à Barcelone, l'Archiduc, son futur époux: Nous venons de recevoir la Copie d'un memoire qui a pour titre, *Consulte arr étée par la faculté Theologique de Helmstadt le 28. Avril 1707. sur le mariage projeté entre le Roi Charles III. & la seremissime Princesse de Wolfenbutel.* Nous avons reçu cette pièce trop tard pour pou-  
voir

*Matieres du tems.* Fevrier 1708. 117  
voir trouver place ici; nous en parlerons  
plus emplement le mois prochain.

## ARTICLE VI.

*Qui comprend ce qui s'est passé de plus confide-  
rable en POLOGNE, & PAIS du  
NORD depuis le mois dernier.*

I. **N**OUS lifons dans Plutarque, qu'une,  
Mere qui avoit cinq fils à l'armée *Femme qui*  
qu'on avoit mise fur pied, pour la defsen- *prefere l'a-*  
fe de fa ville, ayant appris que la bataille se *vantage de*  
donnoit dans le voisinage, elle se rendit aux *sa Patrie à*  
Fauxbourgs, pour en aprendre plutôt l'iffuë; *celui de sa*  
le premier Courier de l'Armée, qui vint à *Famille.*  
la Ville, lui aprit d'abord que ses cinq en-  
fans avoient été tuez; *Ce n'est pas ce que je*  
*veux fçavoir, dit-elle, ma premiere curiofi-*  
*té regarde l'interêt de la Republique; apre-*  
*nez-moi de quel parti la victoire s'est rangé ?*  
*Du nôtre, Madame, répondit le Courier;*  
*cela étant, ajouta la Dame, j'ai lieu de me*  
*consoler de la perte de mes enfans.*

II. La Republique de Pologne, peut en  
quelque façon, tenir le même langage que *La peste, la*  
tenoit cette Mere; Plusieurs Villes qu'elle *guerre & la*  
doit regarder comme ses enfans, ont été *famine, font*  
accablées par le saccagement & les excès des *des ravages*  
Moscovites & des Cosaques; ces maux ont *en Pologne.*  
été suivis dans quelques cantons, d'une ef-  
pece de famine, par la difette des vivres, à  
cause du degât qu'on en a fait; on y a auffi  
ressenti les calamitez de la peste, sur tout  
dans le Palatinat de Cracovie, où elle a  
fait beaucoup de ravage, & obligé les Etats  
voisins d'interdire tout commerce avec ce  
Palatinat;

Palatinat; car l'Empereur, le Roi de Prusse & la Republique de Venise ont déjà défendu l'entrée dans leurs Etats, aux hommes, aux bestiaux & aux marchandises venant de Cracovie & des environs.

*Apparences de paix en Pologne.*

La Pologne, dis-je, aprenant la retraite ou plutôt la fuite des Moscovites, qui à l'approche du Roi de Suede, ont abandonné une partie du Royaume, le Czard prenant la route de ses Etats, peut se consoler des maux qu'elle a déjà soufferts, dans l'esperance que l'éloignement des Moscovites, pourra y rétablir la tranquillité, ce qui seroit déjà fait, si les Senateurs & les Palatins, divisez les uns contre les autres, par des interêts particuliers, avoient voulu s'unir, & avoient également épousé l'interêt de la Republique. On a pourtant lieu d'esperer de voir bientôt la Paix en ce País-là, puis que le Czard redoutant la bravoure & la fortune du Roi de Suede, voyant que le parti du Prîmat diminueoit tous les jours, sans esperance de pouvoir parvenir à la double élection d'un Roi, & craignant d'ailleurs que le grand armement qu'on fait, en Turquie ne regarde la Moscovie, il a ordonné au Ministre qu'il tient à Berlin, de prier le Roi de Prusse d'être l'entremetteur de la Paix, entre Sa M. Czariene & le Roi de Suede.

*Ambassadeur Turc près du Roi de Suede.*

III. La crainte du Czard à l'égard d'une rupture avec le Grand Seigneur, paroît assez bien fondée, puis que sa Hauteffe a envoyé un Ambassadeur au Roi de Suede, qui eut audience de ce Prince le 8. du mois de Decembre dernier, & qu'on attendoit au premier jour un autre Ministre de la Porte

Porté pour complimenter le Roi Stanislas sur son avènement au Trône de Pologne, & l'assurer de l'amitié du Grand Seigneur. L'Ambassadeur Turc presenta au Roi de Suede ses Lettres de créance, qui étoient enfermées dans un sac de drap d'or, & dans une boîte de cristal enchassée dans des lames de vermeil, sur lesquelles on avoit gravé des devises à la loüange du Roi de Suede. Dans la Harangue que ce Ministre fit au Roi, qui fut interprétée par Monsieur Klingensfiern, un de ses Chambellans, il dit que les nouvelles des grandes actions & des victoires continuelles de Sa M. S. étans parvenuës jusqu'au pied du Trône du Sultan son Maître, il l'avoit honoré de l'emploi dont il faisoit la premiere fonction pour feliciter de sa part Sa M. S. sur le succès & la prospérité de ses armes, pour lui offrir son amitié, & pour la remercier de la liberté qu'il donna aux Turcs qui étoient prisonniers à Leopold; qu'en reconnoissance de cette generosité, Sa Hauteffe avoit fait racheter plus de cent Suedois que les Calmuques avoient enlevez & vendus en Turquie; il demanda ensuite des Commissaires au Roi de Suede, pour leur communiquer des ordres particuliers dont il étoit chargé; ce qui a donné lieu au bruit qui s'est répandu que le Grand Seigneur étoit à la veille de declarer la guerre au grand Duc de Moscovie. Le Roi de Suede répondit simplement qu'il étoit disposé d'entretenir une bonne intelligence avec Sa Hauteffe, & le cas qu'il faisoit de son amitié; après quoi Sa M. S. nomma le Comte Piper pour écouter les propositions du Ministre

120 *Journal Historique sur les*  
nifre Ottoman, qui est logé & défrayé avec  
toute sa fuite aux dépens de Sa Majesté.

*Precaution  
du Czard  
contre les  
Suedois.*

IV. L'Armée de Moscovie a entiere-  
ment abandonné le Palatinat de Mazovie,  
ayant pris la route de celui de Minski; ses  
Generaux publient que le Czard paroiffoit  
resolu d'attendre le Roi de Suede sur la  
frontiere de ses États, pour le combattre,  
ayant fait marquer un Camp pour quatre  
vingts mille hommes dans des lieux maréca-  
geux & remplis de forêts, où il fait faire  
des abatis d'arbres, ayant ordonné lors de  
l'aproche des Suedois, de ruiner & de brûler  
cinquante lieuës à la ronde pour ôter aux  
troupes Suedoises le moyen de subsister en  
ce País-là.

*Dantzick  
donne satis-  
faction au  
Roi de Sue-  
de.*

V. La Ville de Dantzick craignant les  
effets du ressentiment du Roi de Suede,  
touchant le meurtre du Sr. Ridfel, Capi-  
taine de Dragons Suedois, qui fut tué par  
quelques Suedois de la Garnison de Dant-  
zick, comme nous l'avons remarqué dans  
un de nos mois; la Regence a livré au Roi  
de Suede l'Officier & six Soldats convain-  
cus de ce meurtre, & Sa M. S. a paru  
contente de cette satisfaction.

*Generosité  
du Roi Sta-  
nislav envers  
la Palatine.  
de Belz.*

V. Le Roi Stanislas a fait rendre à la  
Palatine de Belz, épouse de Mr. Sniauski;  
Grand General de la Couronne, sa vaisselle  
d'argent & les autres effets que les Valaques  
Suedois lui prirent, lors que cette Dame  
fut enlevée à Varsovie; le Palatin son  
Epoux persiste néanmoins de rester attaché  
au parti opposé aux interêts de Sa Majesté  
Polonoise; mais le Roi de Suede a resolu  
d'envoyer un Détachement de son Armée  
en Russie pour combattre ce General, &  
con-

*Matières du tems.* Février 1708. 121  
confisquer en même tems les biens qu'il y  
a en faveur du Roi Stanislas, pour le dé-  
dommager du dégât que les Polonois con-  
federéz & les Moscovites ont fait sur ses  
terres.

## A R T I C L E V I I .

*Qui contient ce qui s'est passé de plus conside-  
rable en ANGLETERRE depuis le  
mois dernier.*

I. **Q**uelques Naturalistes ont observé,  
que le Roi des Abeilles étoit femelé, *Comparai-  
son de la Rei-  
ne avec le  
Roi des  
Abeilles.*  
& étoit le Chef d'une Republique ou d'une  
Confederation formée pour l'exécution d'un  
même dessein; mais que lors que quelques  
Membres de l'union s'écartoient de leur de-  
voir, ils étoient punis de mort. Ne pouroit-  
on point, sans perdre le respect qui est dû  
au sacré Diadème, comparer ce Roi des  
Abeilles à la Reine qui a le Sceptre An-  
glois en main? il est du moins certain que  
cette Princesse, (à l'honneur de son Sexe)  
tient le Timon de la grande Alliance qui  
s'est formée pour détrôner le Roi d'Espa-  
gne, & abaisser la Puissance de la Monar-  
chie Françoisé; c'est à sa persuasion que  
feu l'Empereur Leopold donna le titre de  
Roi d'Espagne à l'Archiduc Charles son  
fils, laissant le soin à l'Angleterre & à la  
Hollande de lui mettre la Couronne sur la  
tête, à quoi on a travaillé inutilement dé-  
puis quatre ans; c'est au nom de la Reine  
d'Angleterre qu'on sollicite en Hollande &  
dans toutes les Cours d'Allemagne la con-  
tinuation de la guerre, & qu'on menace  
les

*Autorité  
que cette  
Princesse  
s'est acquise  
sur les autres  
Puissances de  
l'Europe.*

les Puissances qui feront quelques démarches pour la paix; c'est l'effet de ses libéralitez qui ont détaché le Duc de Savoye des engagemens & des alliances que S. A. R. avoit pris avec les deux Couronnes; ce sont ses promesses qui ayant ébloüi la Cour de Portugal, l'obligerent d'abandonner les avantages certains que les Portugais auroient trouvé dans la neutralité, pour les plonger dans les horreurs & les dépenses d'une guerre, dont le succès est encore fort incertain; c'est aux intrigues de cette Reine qu'on a vû plus d'une fois les Cantons Suisses à la veille de se broüiller les uns contre les autres; enfin c'est à elle en partie que la plûpart des Princes d'Italie sont redevables de la situation où ils se trouvent; & l'on peut dire en general qu'il y a peu de Puissances en Europe qui n'ayent lieu d'avouer, que si cette quatrième partie du monde est considérée comme une *Ruche à miel*, on doit regarder la Reine d'Angleterre comme le *Roi femelle*; qui donne la loi, & fait mouvoir à son gré la plus grande partie de la Republique Chrétienne. Si ce labyrinthe de politique s'accordoit avec l'interêt du peuple Anglois, on ne trouveroit pas mauvais que cette Princesse menagât si peu celui des autres Nations; mais les plaintes continuelles que les mêmes Anglois portent au Parlement de la Grande Bretagne au sujet de la ruine de leur commerce, & sur les malversations qu'on a découvertes au maniement des Finances, sont des preuves incontestables du peu d'avantage que ce Royaume tire d'une guerre qui lui coûte si cher.

*Matières du tems.* Fevrier 1708. 123

II. Outre la Requête qui fut présentée au Parlement sur la fin du mois de Decembre, signée par deux cens des principaux Marchands, qui se plaignoient des grandes pertes qu'ils avoient souffertes, faute qu'on leur eut donné les convois nécessaires, le neuf Janvier on examina les plaintes faites sur le même sujet par plusieurs particuliers. Ces plaintes furent appuyées par quelques Membres de la Chambre des Communes qui se trouvoient interessés dans le commerce de Moscovie. Ils soutinrent avec beaucoup de hardiesse & de fermeté qu'il y avoit de la fraude, de la malice & de l'ignorance dans la conduite des Commissaires de l'Amirauté, qui étoient cause de la perte de la Flotte de Russie, attaquée par le Chevalier de Fourbin.

Cette matiere fut aussi agitée dans la Chambre des Seigneurs un jour que la Reine s'y étoit renduë *incognito*; quoi que sa présence eût beaucoup adouci les expressions de ceux qui parlerent. Milord Feversham ne laissa pas de dire en s'adressant aux Seigneurs; "Milords, à la verité la Nation doit louer le Ciel d'avoir une Reine si sage & si prudente, qui toute habille qu'elle est de gouverner par elle-même, elle ne veut néanmoins rien faire que par vos bons avis. Effectivement vous-en avés donné de bons & de salutaires; mais par malheur ils n'ont pas été suivis, au grand préjudice du Royaume &c. Quant à ce qui regarde l'Amirauté, étant entre les mains de Son A. R. le Prince George de Dannemarck, il n'est pas permis de se plaindre de son admi-

*Plaintes  
des Mar-  
chands An-  
glois.*

*Elles sont  
soutenues  
par les Mem-  
bres du Par-  
lement.*

124 *Journal Historique sur les*  
nistration, ni d'esperer de la changer, «  
puis que ce Prince fait connoître qu'il «  
ne vouloit pas s'en demettre. «

Milord Wharton fit aussi un discours sur le mauvais état des affaires publiques; il dit qu'ayant traversé les principales Provinces du Royaume, il y avoit trouvé le commerce presque aneanti, & une si grande disette d'argent, que les Fermiers des Terres n'étoient plus en état de payer le prix de leurs arrentemens. Le Lord Sommers, ci-devant Grand Chancelier; le Duc de Buckingham, le Comte de Rochester, le Comte de Peterborough & plusieurs autres Seigneurs appuyerent les discours des Milords Feversham & Wharton; ce parti qui soutient l'interêt de la Nation, a été nommé *le parti des Anglicans rigides*, & celui qui lui est opposé, dont Milord Marlborough, le Comte de Stanford, Milord Halifax, Milord Godolphin, & tous ceux à qui la Reine a donné les principales Charges de la Cour, sont connus sous le nom de *Moderez* ou *Relâchez*.

*Accusa-  
tions contre  
le Chevalier  
Westhorne.*

Les plaintes des Négocians Anglois interressez à la Flotte de Russie, ont un peu terni la reputation du Contre - Amiral Westhorne qui avoit été chargé de l'escorter jusques au soixante-troisième degré de latitude; lequel ne l'accompagna que jusques au soixante-unième; on lui a aussi voulu faire un crime de ne s'être pas exactement acquitté de la Commission que l'Amirauté lui donna au commencement du Printems, d'aller croiser devant Dunkerque, pour empêcher les Armateurs François de se mettre en Mer. Les amis qu'il

o. *Matières du tems.* Fevrier 1708. 125  
qu'il a au Parlement, lui ont procuré les  
moyens de se justifier, en produisant devant  
ce Tribunal sa Commission, le Journal de sa  
navigation, les ordres du Grand Amiral, les  
lettres qu'il a reçûes des Commissaires de  
l'Amirauté, & les réponses qu'il a faites.

Le Parlement n'avoit encore rien pro-  
noncé au commencement de cette année  
sur la justification de ce Contre-Amiral, ni  
sur l'indemnité que demandent les Nego-  
cians Anglois, touchant les grandes pertes  
qu'ils ont faites sur Mer. Le 24. Decembre,  
le Comité nommé pour examiner les pié-  
ces produites par les Marchands pour la ju-  
stification de leurs plaintes, rapporta qu'ils  
,, avoient pleinement prouvé ce qu'ils  
,, avoient avancé dans leurs Requêtes; qu'il  
,, étoit aisé de reconnoître, que la conser-  
,, vation du Commerce en Portugal, en  
,, Espagne & en Italie, où l'on pouvoit  
,, trouver le débit des manufactures de lai-  
,, nes, des grains & du poisson salé d'An-  
3, gleterre, ne pouvoit se faire, qu'en don-  
,, nant aux Flotes marchandes les Convois  
,, nécessaires à leur sûreté, & d'établir des  
,, Escadres pour croiser sur les routes que  
,, les Vaisseaux marchands devoient tenir,  
,, en partant ou en revenant d'Angleterre :  
,, Qu'il paroïssoit visiblement, qu'il y avoit  
,, eu de la collusion, de la mauvaise foi,  
,, ou du moins une negligence condamna-  
,, ble, dans la perte qu'on avoit fait de la  
,, Flotte de Russie, comme il paroîtroit  
,, évidemment de la lecture des papiers pro-  
,, duits par les Negocians & par le Cheva-  
,, lier Westhonn.

III. Il paroît que la Chambre des Com-  
munes

*Resolutions  
du Parle-  
ment pour  
la sûreté du  
Commerce,*

*Resolutions*

*des Communes* veut approfondir les malversations qu'on prétend qu'il y a eu dans l'administration des Finances, dans l'armement naval, & dans la distribution de l'Artillerie & des munitions de bouche & de guerre. C'est dans cette vûë qu'elle pria dernièrement la Reine, de leur faire communiquer plusieurs papiers énoncés dans une Adresse qu'elle presenta à Sa M. Entre autres l'état des subsides qu'on devoit payer aux Alliez pendant l'année courante; les Comptes de l'Artillerie, celui des dettes, de la Marine, l'état de la Flotte depuis le mois de Mai 1702. jusques à présent; le nombre des Vaisseaux qui ont été armez depuis le commencement de la guerre, & à quoi on les a employez chaque mois, enfin la Chambre a demandé un compte exact de l'emploi de l'argent qui a été donné pour la Flotte, depuis l'année 1702. jusques & inclus l'année 1707.

*Plaintes  
des Ecoffois.*

IV. Les Ecoffois commencent déjà à trouver de l'amertume dans les fruits que leur presente le Traité d'Union des deux Royaumes; parce que des Cammissaires Anglois sont alléz en Ecoffe, pour y lever des Matelots & des Soldats par force, comme l'on le pratique en Angleterre, sous pretexte du grand nombre des Vagabonds qu'on y trouve, quoi que ces prétendus Fenéans ne le soient devenus que par l'anéantissement des manufactures, la ruïne du Commerce, & l'accablement des impositions, pour subvenir aux dépenses de la guerre. Car on a remarqué, que plus des trois quarts des garçons pris par force, pour servir de recrues aux Troupes qui servent en Portugal, en Espagne & en Flandres, sont tous des ouvriers

*Matières du tems.* Fevrier 1708. 127

vriers en foye, en laine, ou autres manufacturiers, que les maîtres avoient congédiés pour n'être plus en état de leur pouvoir donner du travail.

Les Ecoffois se plaignent encore, de ce que contre la bonne foi de ce Traité d'Union, les Doüaniers Anglois leur ont fait payer des droits qui n'étoient pas dûs pour des marchandises qu'on a fait passer d'Ecoffe en Angleterre: En échange la Reine a donné des ordres pour mettre les milices d'Ecoffe sur le pied qu'elles le font en Angleterre; on a envoyé dans les principales Places de ce Royaume-là, de l'Artillerie & des munitions de guerre, pour y contenir les peuples dans l'obéissance; on a cassé le Conseil privé d'Edimbourg; Enfin le Parlement de la Grande Bretagne a annullé deux Actes des Parlemens d'Ecoffe, qui furent faits la premiere année du Regne de la Reine, dont l'un est intitulé, *Acte de sûreté pour le Royaume d'Ecoffe*, & l'autre, *Acte au sujet de la paix & de la guerre*, quoi que les Deputez Ecoffois eussent représenté que c'étoit renverser les droits & les privileges de leur nation; mais comme les resolutions ne se prennent qu'à la pluralité des voix, il sera toujours aisé aux Anglois qui sont en beaucoup plus grand nombre que les Ecoffois, d'en être les maîtres; c'est aussi ce qui donne lieu au mécontentement bien ou mal fondé des Ecoffois & qui leur fait craindre l'anéantissement de tous leurs privileges, principalement de ceux qui ne conviennent pas aux interêts de la Nation Angloise.

*Revocation  
des Actes du  
Parlement  
d'Ecoffe.*

V. Lors que la Reine se rendit au Par-

*Harangue  
de la Reine.*

lement, qui fut le 29. Decembre, pour donner son consentement Royal à la revocation de ces deux Actes du Parlement d'Escoffe, Sa M. harangua les deux Chambres,

„ Cette Princeffe s'adressant aux Communes, les remercia de ce qu'elles avoient  
 „ déjà pourvû à une partie des subsides ;  
 „ les exorta d'accomplir les promesses que  
 „ la Chambre lui avoit fait au commencement de la Seance, & d'envisager les  
 „ services qu'on devoit attendre de la diversion qu'elle faisoit faire en Portugal,  
 „ en Espagne, & par le Duc de Savoye,  
 „ comme étant d'une très grande importance pour la continuation de la guerre,  
 „ & pour l'utilité de la Cause Commune.

Dans la seconde partie de cette Harangue, la Reine adressant la parole aux deux Chambres, leur dit „ que comme il n'y a rien  
 „ de plus essentiel *pour son repos particulier & pour le bonheur de ses Sujets*, que cette  
 „ continuation de la guerre, elle se font  
 „ obligé de regarder ceux qui veulent & ont envie de l'aider dans sa resolution,  
 „ comme les objets les plus dignes de sa faveur & de sa bienveillance.

La Reine ne déguise point ses sentimens dans ce discours ; il semble que la politique vouloit, qu'elle donnât quelque esperance de Paix aux Anglois, pour leur faire oublier la douleur de leurs pertes & de leurs miseres ; & pour les encourager à ne pas laisser tomber leur Commerce : mais Sa M. au contraire, leur fait connoître *que sa satisfaction & son repos consiste dans la continuation de la guerre* ; (les gens éclairés n'en ont jamais douté) Elle promet même une espece de recompense

*Matières du tems* Fevrier 1708. 129  
 pense à ceux qui l'aideront à effectuer sa résolution; cette promesse dénote en même-tems la punition, ou du moins la privation de l'honneur de ses bonnes graces que doivent attendre ceux qui seront opposés à ses sentimens. Ses Ministres, Milord Marlborough, ni la plûpart des Officiers de terre & de mer, non plus que ceux qui ont le maniement des Finances, seront toujours du nombre *des objets les plus dignes de la faveur de Sa M.* A l'égard de ce que cette Princesse veut insinuer, *qu'il n'y a rien de plus essentiel pour le bonheur de ses Sujets, que la continuation de la guerre,* ceux qui voudront être éclaircis sur la verité de ce fait, peuvent consulter non seulement tous les Negocians d'Angleterre; mais aussi les deux tiers des habitans des trois Royaumes, sans exception de qualité, d'âge ni de sexe.

VI. Comme l'affaire du subside pour l'année courante, n'est encore qu'ébauchée, nous renvoyons à en parler lors qu'elle sera décidée dans les deux Chambres: Nous remarquerons seulement que le Parlement a rejeté la proposition de Milord Marlborough, qui étoit d'augmenter de dix mille hommes les Armées de terre, afin d'être mieux en état de résister aux forces des deux Couronnes, & donner de l'émulation aux Puissances Alliées, pour faire de pareils efforts; les Communes trouvent que c'est beaucoup faire, de se mouler sur l'exemple des Hollandois, c'est-à-dire, d'établir l'état de guerre pour l'année 1708. tant à l'égard des Troupes, que des Finances, sur le pied qu'il a été la Campagne dernière.

VII. Par Sentence de la Cour du Banc

*Resolutions  
 touchant les  
 subsides &  
 l'état de  
 guerre.*

*Camisars ou  
Fanatiques  
des Sevenes  
condamnez  
au Carcan  
en Anglater-  
re.*

du Roi du 9. Decembre dernier, les nom-  
més Facio, Dauder & Marion, Camisars  
Fanatiques, ou prétendus Prophètes des Se-  
venes, furent declarez atteints & couvain-  
cus d'imposture, d'impieté, de blasphême,  
de sacrilege &c. En cette qualité ils furent  
condamnez à être attachez au Carcan, avec  
un écriteau sur l'estomac, pour informer  
les spectateurs, quel est leur crime; ils fu-  
rent en même-tems condamnez à une aman-  
de de vingt mares d'argent; cette Sentencé  
fut exécutée le douze du même mois, à la  
reserve du payement de l'amande, que la  
Reine leur remit, tant par un effet de sa  
charité, que par l'impossibilité qu'il y avoit  
de l'exiger, à cause de leur misere.

Ce châtiment ne les a pas rendus plus  
sages; puis que quelques jours après ils  
s'assemblerent en conventicule avec plusieurs  
Anglois, à qui ils ont communiqué leur  
esprit prophétique; & parmi les reveries  
qu'ils debiterent dans cette assemblée, ils  
offrirent à ceux qui les écoutoient, de faire  
marcher droit le Chevalier Bucklay, qui est  
boiteux depuis long-tems, par ue effet du  
pouvoir que l'esprit Divin (à ce qu'ils di-  
sent,) leur a donné.

On ne s'étonne pas si ces imposteurs ont  
abusé de la credulité de quelques gens de la lie  
du peuple, qui sont naturellement portez à  
croire ce qui frappe l'imagination, quelque  
contraire & opposé qu'il soit à la droite  
raison; mais il est surprenant que des Sça-  
vans & des gens d'esprit, comme sont Mr.  
Misson, (à qui le Public est redevable d'un  
voyage d'Italie, qu'il fit mettre sous la  
Presse il n'y a pas long-tems,) & Mr. Lacy  
Gen-

*Mrs. Misson  
& Lacy de-  
venus fana-  
tiques &  
Prop hetes  
Ang lois.*

*Matières du tems.* Fevrier 1708. 131

Gentilhomme Anglois, & Membre de la Société établie à Londres pour la reformation des mœurs, se soient declarez les défenseurs, & les Panegiristes du Fanatisme, & se soient même si fort infectez de la doctrine de ces faux Prophetes, qu'ils prophétisent eux-mêmes à toute ouurance. Je crois qu'on ne sera pas fâché de trouver ici quelques marques de leurs extravagances; car leurs amis même les mettent au nombre des fous. Le Sr. Misson fit imprimer il y a quelques mois un *Octave* d'environ neuf Feuilles d'impression, sous le Titre de *Theatre sacré des Sevennes; ou Recit de diverses merveilles nouvellement operées dans cette partie de la Province du Haut Languedoc.* Il dit dans cet ouvrage que s'étant soigneusement appliqué à examiner les Prophetes venus des Sevennes, qui tombent de tems à autre dans de certaines extases, pendant lesquelles ils ne prononcent que des choses qui tendent à la pieté. Il soutient que ces gens-là ne sont point imposteurs; qu'il n'y a en eux ni dessein, ni fraude, ni artifice; sur cet échantillon on ne sauroit justifier la droiture du cœur de Mr. Misson qu'aux dépens de son esprit.

Quelles  
sont leurs ex-  
travagances.

A l'égard de Mr. Lacy, ce digne Reformateur des mœurs Angloises, il a traduit en Anglois le livre du Sr. Misson dont je viens de parler; mais il lui a donné un autre Titre; c'est celui de *le Cri du desert*, dont on a debité plusieurs Editions: il a augmenté cet ouvrage d'une longue Préface, où nous aprenons que les Camifards sont veritablement inspirez; que Mr. Lacy a reçu aussi le don prophétique; qu'il avoit publié

132 *Journal Historique sur les*  
publié un Volume de ce qu'il a prononcé  
dans ses extases, intitulé, *Avertissemens*  
*Prophetiques de Jean Lancy Ecuyer, pronon-*  
*cez sous l'operation de l'esprit, & fidelement*  
*reçû dans le tems qu'il parloit.*

Mr. Lacy fait un détail de ses extases, des violentes agitations qu'elles lui ont causé; comment la bouche lui fut ouverte; qu'il ne l'a jamais souhaité; que dans ces extases il sentoit que son ame étoit constamment élevée à Dieu, pleine d'une joye spirituelle; ce qui l'a convaincu que c'étoit le bras de Dieu qui operoit en lui, & qu'il esperoit que son dom de prophetiser seroit bientôt suivi de la vertu de guerir les malades, faire marcher droit les boiteux &c. Il prétend que cette mission extraordinaire n'est pas une doctrine contraire à l'écriture sainte, qui promet une effusion particuliere du St. Esprit pour la vocation des Juifs & la plenitude des Gentils; enfin après des protestations sur la droiture de sa conduite & la pureté de ses intentions, il souhaite que les hommes se dépouillent de leurs préventions pour examiner serieusement cette affaire.

Plus Mr. Lacy tâche de se justifier & prouver son inspiration, & plus l'on aperçoit de l'égarement dans son esprit ou de la malice dans sa conduite; aussi le Procureur General de la Cour du Banc du Roi, après avoir fait châtier les Fanatiques Languedochiens, a reçû ordre de poursuivre la condamnation des prétendus Prophetes Anglois, dont l'imposture n'est pas moins dangereuse; car comme les extases des Sevenois ne tendoient qu'à exciter des troubles & des  
revol-

*Matières du tems.* Fevrier 1708. 133  
revoltes en France, on trouveroit peu de gens qui voulussent cautionner que les inspirez Anglois n'ont pas les mêmes vûës, ou peut-être encore de plus condamnables, qui seroient par la ridiculité de leurs reveries, d'obliger les Chrétiens de douter de la verité des anciennes propheties renfermées dans les Livres sacrez. Si l'on veut absolument interesser la providence Divine dans la conduite des Fanatiques Anglois, on se verroit, peut-être, forcé d'avouer que Dieu n'a permis la naissance de ces Impositeurs en Angleterre, que pour punir ce Royaume, de ce qu'au préjudice de la gloire dûë à la puissance de l'esprit Divin, la Cour d'Angleterre a apuyé & autorisé le Fanatisme en France pendant tout le tems qu'elle a pû s'y servir de ces mauvais genies, pour déchirer la Monarchie, & leur inspirer un esprit de révolte, au préjudice de l'obéissance que Dieu a commandé de garder envers les Souverains.

De tout ce que nous venons de dire, on peut conclure que ces nouveaux Prophetes ont publié tant d'extravagances, qui ne font pas honneur à ceux des Protestans qui avoient regardé comme des Martyrs de pareils impositeurs, qu'on a punis en France de mort ou des Galeres.

## ARTICLE VIII.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en HOLLANDE, & aux PAIS-BAS, depuis le mois dernier.*

- I. **C**omme les conférences qu'on tient à Nivelles depuis environ six semaines,

*Conferen- ces pour l'é- change des prisonniers à Nivelle.* nes, traînent un peu en longueur, cela a donné lieu au bruit qui s'est répandu que les Hollandois y proposoient l'ouverture de leur commerce en France sur le pied qu'il fut réglé après la paix de Nimegue; on y a aussi proposé de la part de la France un Cartel general, tant pour les Officiers & Soldats qui de part & d'autre sont actuellement prisonniers, que pour ceux qui pourroient être pris à l'avenir; mais les Commissaires Anglois & Hollandois y ont fait naître plusieurs difficultez, qui n'ont pas encore pû être levées.

*Méfiance des Hollandois à l'égard de l'Empereur & des Anglois.*

II. Il y a en Hollande comme ailleurs, quantité de raisonneurs sur les affaires politiques les plus épineuses; c'est sans doute uniquement sur ces raisonnemens qu'on a fondé le bruit qui s'y repandit le mois dernier que l'Empereur traitoit sous main sa paix avec la France, qu'il offroit de reconnoître Philippe V. pour Roi d'Espagne, pourvû que les deux Couronnes s'intéressent auprès des Electeurs de Baviere & de Cologne, pour élever l'Archiduc à la dignité de Roi des Romains, afin d'en exclure un Prince Protestant; on a aussi débité que la Cour d'Angleterre vouloit absolument s'approprier Ostende & ses dépendances, pour avoir un Port de Mer aux Pais-Bas, qui rendît les Anglois Maîtres de la Manche, ce qui seroit très-préjudiciable au commerce des Hollandois.

III. Ce qu'il y a de certain, c'est que la Hollande, qui jusques ici, a été la Vache à lait des Alliez, si l'on en excepte l'Angleterre, se lasse des dépenses de la guerre, qui ont ruiné leur commerce, lequel a  
 touz

*Matieres du tems.* Fevrier 1708. 135

toûjours été considéré comme l'ame de la Republique; l'argent y est presque aussi rare qu'ailleurs, & le credit de l'Etat est fort diminué; pour prouver cette verité, il ne faut que considerer qu'il y a sept à huit mois, que l'Etat resolut d'emprunter quatre millions, dont deux seroient à fonds perdus, & les deux autres à quatre pour cent d'interêt, sans que ce fonds ait été rempli, parce que la plûpart des bonnes bourses ont été fermées, & d'autres ont mieux aimé faire passer leur argent en France, pour l'y placer à de beaucoup plus gros interêts.

*Commer-  
ce & credit  
diminué en  
Hollande.*

On a proposé deux choses dans l'assemblée des Etats de Hollande, sur lesquelles on n'a pas encore pû prendre aucune resolution, parce que les sentimens s'y sont trouvez opposez; l'une étoit d'établir un emprunt de six millions de Florins par obligation, pour augmenter les Troupes de l'Etat; l'autre de lever deux fois le centième denier pendant l'année 1708. sur les Terres, Maisons, Rentes & Obligations de tous les particuliers; mais les Villes de Dort, Harlem, Leide, la Brille, & quelques autres s'y sont opposées, & déclaré qu'elles ne pouvoient consentir qu'à la levée d'un centième denier, outre le Verpondin ou taille ordinaire; c'est-à-dire sur le pied que ces taxes ont été payées pendant l'année 1706.

*Opposition  
des Villes  
pour la levée  
du deux cen-  
tième denier.*

IV. La tempête qu'il fit la nuit du 17. au 18. Decembre, a causé beaucoup de dégat sur les Côtes de Hollande, principalement dans le Port du Texel, où elle fit perir un gros Vaifseau de guerre avec tout son équipage, deux Fregates, une grosse Flute & plusieurs Navi-

*Naufrages  
causez par la  
tempête.*

res

res marchands ; elle a aussi fait beaucoup de dégâts dans la Province de Frise ; dans le même tems le Lac de Harlem se dégorgea & submergea plusieurs Villages, où il perit beaucoup de monde & de bestiaux ; mais on se promet qu'à la faveur des moulins à vent & des autres machines à l'usage des Hollandois, on tirera l'eau des prairies, & des Jardins inondez, pour les renvoyer dans le Lac.

*Le Pr. de Hesse General de la Cavalerie de Hollande*

V. Le Prince hereditaire de Hesse-Cassel n'a pas fait un long séjour en Hollande ; après avoir été déclaré General de la Cavalerie de la Republique, & prêté les sermens ordinaires, ce Prince est retourné à la Cour du Langrave de Hesse son pere.

*Demande du Ministre de Savoye aux Etats Generaux.*

VI. Le Marquis del Borgo Envoyé du Duc de Savoye en Hollande, déclara dernièrement au Pensionnaire Hensius, de la part de son Maître, que Son A. R. étoit résoluë de demeurer inviolablement attachée, aux interêts de la grande Alliance ; ces assurances furent accompagnées d'un *Mais* assez commun dans la bouche des Ministres de Savoye aux Cours de Vienne, de Londres & de la Haye ; le *Mais* que Mr. del Borgo employa dans cette occasion, ce fut, à condition que Messieurs les Etats Generaux feroient incessamment payer à Son Altesse Royale les subsides que Leurs H. P. lui avoient promis, sans lesquels il lui seroit impossible de se mettre en Campagne à bonne heure, avec des Troupes suffisantes, pour servir utilement la cause commune.

ARTICLE IX.

Contenant quelques Nouvelles de Litterature,  
& autres Remarques curieuses.

I. **D**Ans le Tome VII. \* de cet ouvrage, nous avons déjà fait quelques observations sur les vertus de la Veronique: mais comme cette plante s'acquiert tous les jours une plus grande reputation par les différentes experiences qu'on en fait, on a imprimé à Reims, chez Jean Broüard, une brochure de 59. pages, qui ne traite que des grandes vertus de cet excellent vulneraire; il a pour titre, *Le Thé de l'Europe, ou les proprietéz de la Veronique.* Ce Traité est divisé en six Chapitres; dans le premier on y trouve une description de la Veronique, & l'Auteur prétend qu'il y en a de cinquante deux especes, qui toutes se reduisent à deux principales, qu'on distingue par mâle & femelle; que l'une & l'autre ont les mêmes vertus, à la reserve, que la femelle étant plus foible & plus debile que le mâle, il en faut une double dose, pour qu'elle fasse le même effet que le mâle.

Le second Chapitre contient l'analise de la Veronique, & la maniere d'en faire une distillation. Le troisiéme n'est qu'une comparaison de la Veronique avec le Thé. Le quatriéme est une description de plusieurs des vertus de la Veronique; outre ce que nous en avons dit dans l'endroit que nous avons déjà cité, nous en observerons encore ici quelques-unes.

La Veronique rejouit le cerveau & dissipe  
cette

\* Voyez page 143.

cette melancolie, qui quelquefois produit l'apoplexie; les gens de Lettres & les Predicateurs se trouvent parfaitement bien d'en prendre en forme de Thé. La Tisane de la Veronique est un remede spécifique pour la roux seche & pour l'asthme; l'eau distillée de la même plante guerit les maladies qui produisent le crachement de sang. La poudre de Veronique a rendu fécondes des femmes qui avoient été long-tems steriles; l'esprit de Veronique mêlé avec un peu de Teriaque a souvent guéri les fièvres malignes & même la peste; l'eau de cette excellente plante guerit la gâle & même la teigne; consolide les playes, en éloigne toute sorte de corruptions, & elle a souvent arrêté la Cangrene; & effacé les taches du visage &c.

Le cinquième Chapitre contient quarante observations que Mr. Francus, celebre Medecin de la Ville d'Ulme, a fait sur autant de différentes sortes de maladies, qui ont été guéries par le moyen de la Veronique: Le sixième Chapitre est un récit de trois nouvelles observations faites à Reims ou aux environs, qui prouvent la vertu de la Veronique femelle; comme l'on n'y trouve pas facilement l'autre espece, on s'est servi utilement de celle-là pour guerir Julienne Gourmé, femme du Jardinier de l'Abbaye de St. Nicaise, à laquelle une trop-grande abondance de lait avoit produit des durillons & fait percer son sein, qui jettoit beaucoup de matiere. Une autre femme ayant un clou ou tumeur à la jouë, qu'un emplâtre de Diapalme avoit fort envenimé, fut guerie en peu de tems, en baignant la playe avec de l'eau de Veronique. Le même remede a guerri un homme de Pont Faverge  
prés

*Matières du sens.* Février 1708. 139  
 près de Reims, qui étoit en danger de perdre  
 une jambe où la Cangrene s'étoit mise; on  
 baigna sa playe avec l'eau de Veronique, on  
 lui mit des Cataplamas de la même herbe; on  
 continua de même jusqu'à ce qu'enfin la  
 Cangrene fut dissipée & la playe entierement  
 guérie.

Je dois en mon particulier un éloge à la  
 Veronique; pendant les mois d'Octobre &  
 de Novembre 1707. je fus attaqué d'une fluxion  
 sur la poitrine, qui fit craindre pour ma  
 vie; mes Medecins me donnerent les soulage-  
 mens & les remedes qui conviennent à ces  
 sortes de maladies; mais je n'en ai point trou-  
 vé qui ait fait un meilleur effet, que de pren-  
 dre tous les matins deux ou trois tasses de Ve-  
 ronique en guise de Thé: cette boisson m'a  
 débouché les conduits de la respiration qui  
 étoient fort occupés; a détaché les matieres  
 qui oppressoient ma poitrine, a dissipé une  
 toux sèche que ma maladie m'avoit laissé,  
 m'a rétabli l'apetit & le sommeil que j'avois  
 perdu, & je crois qu'on pourroit encore lui  
 attribuer la facilité que j'ai eu de continuer  
 sans interruption mon ouvrage mansal, quoi  
 qu'à peine mes forces me permissent d'aller  
 de mon lit dans un fauteuil. Voilà le témoi-  
 gnage que je dois à la verité, & les sentimens  
 avantageux qu'on doit avoir pour la Veroni-  
 que.

II. Le Sr. Maugard de Troyes a traduit en *Ode du Sr.*  
 Vers François, l'Ode Latine que l'Abbé Bou-  
 rard fit il y a quelque mois, sur la grossesse *Maugard*  
 de la Reine d'Espagne, dont nous avons par- *sur la nais-*  
 lé ailleurs, \* dans laquelle il prédifoit la *sance du*  
 naissance d'un Prince: cette traduction ayant *Prince des*  
*Asturies.*

K

para

\* Voyez Octobre 1707. page 309.

440 *Journal Historique sur les*  
 paru à la Cour de Madrid, le Cardinal Porto-  
 Carero en a complimenté Mr. Maugard par  
 une lettre très obligeante. Voici deux Strophes  
 de cette traduction, où le Poëte fait parler le  
 Tige, qui s'adresse à la Reine.

*Nôtre fortune est enchaînée ,  
 Avec ce noble fruit qu'enferme vôtre flanc ,  
 C'est de vos couches que dépend  
 Des Peuples inquiets l'heureuse destinée ,  
 Et cette Paix si fortunée,  
 Que depuis six hivers par un souhait ardent,  
 Toute l'Europe attend.*

La dernière Strophe fait allusion à la Batail-  
 le d'Almanza; voici comme en parle le Poëte.

*La victoire par tout vole après vos Drapeaux.  
 Je vois la terre encore fumante  
 Des corps des fiers Anglois élevez par mon-  
 ceaux ,  
 L'Ebre en a vû rouler son eau troublé &  
 sanglante  
 Le Bastave a péri sous le glaiive mortel ;  
 Et l'habitant des bords que le Danube mouille,  
 Voit à regret dresser de sa riche dépouille ,  
 A l'honneur de l'Espagne un Trophée éternel.*

*Sonnet, ou* III. Le même Mr. Maugard, dont on vient  
*réponse de la* de parler, a fait un Sonnet en réponse de ce-  
*Paix à l'Eu-* lui que l'Europe adressa à la Paix, tel qu'on  
*rope.* l'a pû voir dans le Journal precedent; cette  
 réponse a été faite sur les mêmes boursrimez;  
 voici comme le Poëte fait parler la Paix en s'a-  
 dressant à l'Europe.

*Pauvre Esclave que Mars a si fort déchirée,  
 Par*

*Matieres du tems. Fevrier 1708. 141*  
*Par quel moyen veux-tu que je seche tes*  
*pleurs ?*  
*Puis-je guerir les maux auxquels l'on t'a*  
*livrée,*  
*Tant qu'on verra regner les jalouses fureurs ?*

*Je descendrois du haut de la voûte asurée ,*  
*Afin que ma presence apaisât tes douleurs ;*  
*Mais l'horrible démon qui t'a défigurée ,*  
*A fasciné les yeux par de fausses couleurs.*

*Console toi pourtant, dissipe tes allarmes,*  
*Les ris pourront bientôt succeder à tes larmes,*  
*Et bannir de ces lieux la tristesse & l'effroi.*

*Il est vrai, c'est Louis qui me cherche &*  
*m'appelle,*  
*Mais tous n'imitent pas un Heros si fidelle,*  
*Parce que son grand cœur s'est expliqué pour*  
*moi.*

IV. On a imprimé en Angleterre un livre qui a pour titre, *Raisons pour prouver que selon le convenant de la vie éternelle, l'homme peut être élevé au Ciel sans goûter la mort.* Le seul titre de cet ouvrage en donna d'abord une idée si scandaleuse, que la Chambre des Communes nomma des Commissaires pour l'examiner & pour faire faire une recherche exacte de l'Auteur, qui veut insinuer que l'homme peut être élevé dans le Ciel comme Enoch & Elie l'ont été: On soubçonne, avec assez d'apparence, que cet Auteur est Fanatique, & un des partisans que les Camifards se sont acquis en Angleterre; car quelque absurde & ridicule que soit leur Doctrine, ils n'ont pas laissé de seduire plusieurs esprits foibles dans la Gran-

*Livre Anglois scandaleux attribué aux Camifards.*

142 *Journal Historique sur les*  
de Bretagne. L'ouvrage dont nous parlons,  
a été attribué à Mr. Algil, Membre du Parle-  
ment; ce qui n'a pas empêché qu'il n'ait été  
condamné à être brûlé par la main du Bourreau.

*Erreur pré-*  
*sentée sur la*  
*durée du*  
*monde.*  
V. On a mis sous la presse, depuis peu, une  
*Relation de ce qui s'est passé dans la dispute du*  
*Pere Martianay Benedictin, avec feu le Pere*  
*Paul Pezron, ancien Abbé de la Charmoye,*  
*du même Ordre,* au sujet d'un livre que ce  
dernier donna au Public, sous le titre de *l'An-*  
*tiquité des tems rétablie*. Il y a apparence que  
cette Relation est émanée de la plume de quel-  
que ami du Pere Martianay; car on ne sauroit  
l'attribuer à ce savant Religieux, sans blesser  
sa modestie, qui ne lui auroit pas permis de  
s'encenser lui-même, en parlant trop avanta-  
geusement de son ouvrage, puis qu'on lit dans  
la Relation dont je parle; „ Que le Pere Mar-

„ tianay avoit tellement renversé le nouveau  
„ sisteme du Pere Pezron, qu'il lui ferma la  
„ bouche pour toujours, & l'obligea même  
„ d'avouër qu'il s'étoit chargé d'une mauvai-  
„ se cause.

Le sisteme dont il est ici question, c'est que  
l'Abbé de la Charmoye, avoit avancé dans son  
*Antiquité des tems rétablie*, que s'étant attaché  
à la supputation des Septante, il prétendit  
prouver qu'il y avoit dans le texte  
des Hebreux une erreur de quinze siècles sur  
la durée du monde jusques à la venue de Not-  
tre Seigneur Jesus-Christ, & qu'au lieu de  
4000. ans, que l'on compte ordinairement  
suivant le texte Hebreu, il faut compter 5500.  
suivant la version des Septante. La nouveauté  
du sisteme obligea le Pere Martianay, de faire  
un traité opposé, qu'il donna au public, pour  
défendre le texte Hebreu.

ARTI-

ARTICLE X.

Qui contient la naissance, le mariage & la mort  
des Princes & autres personnes de distinction.

I. LE Prince petit fils du Roi de Prusse, dont nous anonçâmes la naissance le mois dernier, fut baptisé le 4. Decembre, & nommé *Frederic Louis*: si ce Prince venoit un jour à être privé de l'appuy de ses proches, abandonné & chassé des Etats de ses Ayeuls, comme nous avons vû qu'on l'a pratiqué de nos jours en Angleterre, ce Prince, dis-je, auroit lieu d'esperer de trouver un azile assuré chez quelqu'un de ses Parains; car on lui en a donné dans plusieurs parties de l'Europe; outre le Roi de Prusse son grand pere, il avoit, le Roi de Suede, le Duc d'Hanover, les Etats Generaux des Provinces Unies, & les Cantons Suisses Protestans pour Parains; la Reine d'Angleterre étoit seule Maraine; on avoit d'abord proposé de lui donner pour seconde Maraine la Princesse Elisabeth de Wolfembutel, destinée pour épouse à l'Archiduc; mais sa nouvelle Catholicité la priva de cet emploi.

*Naissances.*

*Celle d'un Prince de Prusse.*

Madame de Beauvau, Epouse de Mr. le Marquis de Beauvau Maréchal de Lorraine, accoucha d'une fille le dernier jour de l'année 1707. dans son Château de Faimis.

II. Quoique nous ayons déjà anoncé le mariage de Mr. le Prince d'Auvergne, qui passa il y a quelques années en Hollande, pour se conserver la possession de son Marquisat de Berg-op-Zom, lequel lui appartient

*Mariages. 1*

*Celui du Prince d'Auvergne.*

tient du Chef de sa Mere, qui étoit Henriette Princesse de Hohenzollern, de la Branche aînée de la Maison de Brandebourg, nous avons omis quelques particularitez sur ce mariage, qui peuvent être ajoutées ici. Ce Prince a épousé Mademoiselle d'Artemberg, fille de Mr. le Duc d'Arfchot, de l'illustre Maison de Croÿ, si connue dans l'Europe, dont voici une circonstance qui a échappé à plusieurs Historiens.

*Remarques  
sur la Mai-  
son du Duc  
d'Arfchot de  
Croÿ.*

Maximilien de Bourgogne, Marquis du Vere, épousa Louïse de Croÿ, fille de Philippe de Croÿ Duc d'Arfchot, au commencement du XVI. siècle: cette Dame fit de grands biens à Erasme, & le protegea en plusieurs occasions, où ce Restaurateur de la Langue Latine se trouva engagé; elle imitoit en cela la conduite d'Adolphe de Bourgogne son beau pere, Amiral de Flandres, & fils de Philippe de Bourgogne & de la celebre Anne Borfale, fille & principale heritiere de Wolfard de Borfale & de Charlotte de Bourbon-Montpensier, dont Erasme fait de si grands éloges dans un Recueil de ses Lettres. Philippe de Bourgogne son mari, Amiral & Gouverneur d'Artois, étoit fils d'Antoine de Bourgogne, Seigneur de Beurs, l'un des Bâtards de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, qu'on nomma par excellence *le Grand-Bâtard*, après qu'il eut fait lever le siege que les Mores avoient mis devant Ceuta.

Il est encore à propos de remarquer qu'il y a une faute considerable dans la nouvelle Edition de Moreri, dont l'Editeur soutient n'être pas coupable, parce qu'étant absent  
lors

*Matières du tems.* Février 1708. 145  
 lors de l'impression, il n'avoit par pû corri-  
 ger les fautes commises par les Composi-  
 teurs; il a raison de s'excuser d'un crime  
 que le beau Sexe pardonne rarement; car  
 il ne s'agit pas moins ici que de donner à  
 la Princesse d'Areberg ( que vient d'épou-  
 ser le Prince d'Auvergne ) un âge augmen-  
 té de six ans; peut être que si ce livre avoit  
 retranché une demi douzaine des années  
 que cette Princesse convient d'avoir, on  
 ne s'en seroit pas apperçu, ou du moins  
 personne ne s'en seroit plaint; ce qu'il y a  
 de certain, c'est que la nouvelle Princesse  
 d'Auvergne ne vint au monde qu'en l'an-  
 née 1686. son pere s'étant marié en 1684.  
 & cependant le Dictionnaire dont nous par-  
 lons, fait naître cette Princesse en l'année  
 1680. heureux si cette heresie ne le fait pas  
 mettre à l'*Index*.

Le 12. du mois de Janvier dernier Mr. *Celui de*  
 le Marquis de Chamillart, fils de Monsieur *Mr. de Cha-*  
 le Controlleur General des Finances, & *millart.*  
 Ministre & Secretaire d'Etat pour la guerre,  
 a épousé Mademoiselle de Rochechouart,  
 sœur de Mr. le Duc de Mortemart; l'E-  
 pouxe apportera soixante mille livres de  
 dotte, outre dix mille livres de pension que  
 le Roi lui donne pour ses menus plaisirs;  
 Mr. de Chamillart donne à Mr. son fils  
 trente mille livres de rente, & autant après  
 sa mort.

Le 10. du même mois Mr. le Marquis *Celui de*  
 de Segnelay épousa la seconde fille de Ma- *Mr. de Se-*  
 dame la Princesse de Furstemberg, à qui *gnelay.*  
 l'on donne deux cens mille livres, & l'on  
 lui en assure encore cent mille après la  
 mort de Madame sa mere.

Voici

Voici une circonstance qui regarde Mr. le Prince de Talmont, lequel comme nous le remarquames le mois dernier, a épousé Mademoiselle de Bullion. Ce Prince est frere puîné de Mr. le Duc de la Trimouïlle; sa Mere étoit de la Maison de Hesse-Cassel, & c'est par elle qu'il a l'honneur d'appartenir de fort près à S. A. R. Madame, qui le traite de *Cousin*. Ce Prince a été autrefois dans l'état Ecclesiastique, & y a possédé des Abbayes. Il est encore à remarquer que la Maison de la Trimouïlle a des droits & des pretentions sur le Royaume de Naples, ayant hérité de ceux que la Maison de Laval y avoit; & pour ne pas les laisser prescrire, les Ducs de la Trimouïlle les ont notifiées dans presque tous les Traitez que la Couronne de France a faits avec celle d'Espagne, même dans le dernier qui fut conclu à Riswick; c'est pour cette raison que les fils aînez des Ducs de la Trimouïlle portent toujours la qualité de *Princes de Tarente*.

*Morts.*

III. Le 5. Decembre le Chevalier Giwani Lando, Procureur de St. Marc, & ci-devant Ambassadeur à Rome, mourut à Venise fort regretté, à cause de son merite & de sa capacité, dont il a donné des preuves dans tous les emplois qu'il a remplis.

Le Contr'Amiral Dilcks qui commandoit une Escadre de 16. Vaisseaux Anglois & Hollandois dans la Mediterranée, mourut le 13. Decembre dans la Rade de Livourne en Italie, n'ayant pas voulu quitter son bord pour aller finir ses jours sur la terre.

Nico-

*Matières du tems.* Fevrier 1708. 147

Nicolas Saziesciki, Evêque de Pofnanie, que le Roi Augufte fit arrêter prifonnier à Varfovie : parce qu'il avoit couronné le Roi Staniflas, eft mort à Vienne, revenant de Rome, où le Roi Augufte l'avoit envoyé ; parce que le Pape l'avoit reclamé comme fon jurifdiciable.

Dame Catherine de Neufville, Comteffe d'Armagnac, mourut à Versailles le jour de Noël, âgée de foixante-huit ans. Peu avant fa mort elle demanda tous fes enfans, qu'elle embraffa : On remarqua qu'elle donna beaucoup de marques de fa tendrefle à Mr. l'Abbé de Lorraine ; cette Dame eft morte avec le regret de n'avoir pas vû le Chevalier de Lorraine fon troifième fils, avec le Brevet de furvivance de la Charge de Grand Ecuyer.

*Celle de  
Madame  
d'Arma-  
gnac.*

Le même jour 25. Decembre le Marquis de Villette, coufin Germain de Madame de Maintenon, termina auffi le cours de fa vie ; il étoit Lieutenant General des Armées Navales du Roi, & de la Province de Poitou, & Commandeur de l'Ordre de St. Louïs. Le Roi a donné à Mr. de Villette, fils du défunt, la Lieutenance de Roi en Poitou, qui vaut cinquante-cinq mille livres de rente ; Sa M. y a ajoûté une penfion de quatre mille livres : Elle en a donné une autre de fix mille livres à Madame de Villette la veuve, & une de quatre mille livres à chacune de fes deux filles : A l'égard de la Grande Croix de S. Louïs, elle a été donnée au Marquis de Langeron, qui eft auffi Lieutenant General des Armées Navales de France.

*Celle de  
Mr. de Villette.*

Mr. le Marquis de Valfemé, Lieutenant Gene-

*Celle de  
Mr. de Valse-  
mé.*

General & Commandeur de l'Ordre de St. Louis, est mort en Provence, où il commandoit sous Mr. le Comte de Grignan; Mr. le Comte d'Artagnan lui a succédé à ce Commandement, & son Cordon rouge a été donné à Mr. de Muret, parent de Madame de Chamillart.

Mr. Toinard, un des habilles critiques de nStre tems, & qui sçavoit parfaitement les langues Orientales, est aussi mort, Madame sa sœur a épousé Mr. de Phelipeaux, Intendant de Paris, & frere de Monseigneur le Chancelier.

*Celle du  
Pere Ma-  
billon.*

La Republique des Lettres, vient encore de perdre un très-habile homme; c'est le Pere Dom Jean Mabillon, celebre Benedictin de la Congregation de Saint Maur, qui mourut dans l'Abbaye de St. Germain des Prez, le 27. Decembre, âgé de 76. ans. Le grand nombre d'excellens ouvrages dont il a enrichi le public, est la moindre des vertus qui rendent sa memoire recommandable.

Nous renvoyons au mois prochain de parler de la mort de quelques autres personnes illustres, qui ne peuvent pas trouver place dans celui-ci.

---

#### ADDIT I O N.

*Les An-  
glois se plai-  
gnent de  
l'Empereur.*

**L**ES Membres de la Chambre Basse interessés au commerce du Nord, ont présenté Requête à la Reine, dans laquelle ils exposent, qu'après les grands services que l'Angleterre a rendus & rend encore tous les jours à la Maison d'Autriche, on ne devoit pas s'attendre que l'Empereur menageât si peu les interêts des Anglois; que

*Matières du tems.* Fevrier 1708. 149

que toute la Grande Bretagne a été surpris d'apprendre que S. M. I. eût défendu dans la haute & la basse Autriche, dans la Stirie, & dans quelques autres Provinces de ses Etats hereditaires les Manufactures de laine fabriquées en Angleterre; ils prient ensuite cette Princesse d'obtenir incessamment la revocation d'une Ordonnance aussi injuste qu'est celle-là.

On se flatte, (je crois avec juste raison) que l'Empereur fera cesser ces sujets de plainte, & fera quelque attention aux reproches que les deux Chambres du Parlement lui font dans l'adresse que je vais joindre ici; où l'on accuse Sa M. I. de n'avoir pas rempli tous ses engagements du Traité de la grande Alliance, & d'être la cause des mauvais succès de la Campagne dernière: Voici de quelle maniere le Parlement Britanique s'explique là-dessus.

MADAME,

Nous les très-humbles & obéissans Sujets de V. M. les Seigneurs spirituels & temporels, & les Communes assemblés en Parlement, entierement persuadez que rien ne pouvoit rétablir le juste équilibre de la puissance en Europe, que la reduction de l'entiere Monarchie d'Espagne à l'obéissance de la Maison d'Autriche; & ayant déjà vû que les armes de V. M. & de ses Alliez en ont soumis la plus grande partie; nous croyons qu'il est non seulement à propos, mais aussi necessaire dans cette conjoncture, de communiquer à V. M. nôtre opinion unanime, qui est, que pour parvenir à une solide paix, honorable & assurée pour V. M. & ses Alliez, c'est

*Adresse du  
Parlement  
à la Reine.*

150 *Journal Historique sur les*  
c'est de priver la Maison de France de la possession de la Monarchie d'Espagne, des Indes Occidentales, & de toutes les Provinces qui en dépendent.

Quand nous réfléchissons sur les efforts continuels que ce Royaume a faits depuis le commencement de la guerre, nous ne saurions nous empêcher de croire qu'on n'eût déjà fait de plus grands progrès sur l'ennemi, si quelques-uns de vos Alliez qui y sont les plus interessez, & qui en ont recueilli les premiers fruits \*, avoient secondé V. M. avec la même vigueur, en telle sorte que la France eût été également poussée de tous les côtez. Nous sommes obligez de remercier V. M. du soin que vous avés eu, & des instances que vous avés faites auprès de Sa M. I. pour envoyer un renfort considerable en Espagne sous le Commandement du Pr. Eugene, puisque c'est sans doute le meilleur moyen de rétablir les affaires des Confederez en ce pais là.

Mais nôtre attente a été si souvent frustrée du côté de l'Empereur & de l'Empire, au grand préjudice de la Cause Commune, que nous croyons qu'il est de nôtre devoir pour finir promptement & heureusement cette guerre, de supplier V. M. de faire des instances les plus pressantes auprès de l'Empereur, afin de le porter d'envoyer avec toute la diligence possible de puissans secours à son frere en Espagne † sous la conduite du Pr. Eugene, & de s'acquitter de bonne heure de tout ce qu'il a promis & qui a été concerté pour mettre vingt mille hommes de ses Troupes, sous le  
Com-

\* L'Empereur & les Hollandois.

† Les Anglois se lassent d'y envoyer.

*Matieres du tems.* Fevrier 1708. 151

Commandement du Duc de Savoye; & à employer tout son pouvoir & son credit pour renforcer l'armée sur le Rhin, sous le Commandement du Duc d'Hanover. Nous croyons qu'on ne peut rien refuser de tout cela aux instantes prieres de V. M. qui a fait tant de choses surprenantes pour la Maison d'Autriche; & quand tout ceci sera executé, nous aurons lieu d'esperer qu'avec l'assistance du Ciel, la Campagne prochaine sera heureuse & glorieuse.

Lors qu'on fait attention aux termes que le Parlement a employez dans sa Harangue, on reconnoit aisément que les Anglois voudroient enfin s'exempter des dépenses de la guerre d'Espagne & d'Italie, & voudroient charger l'Empereur & l'Empire de fournir un supplément d'environ soixante mille hommes; car s'il faut vingt mille hommes de Troupes Imperiales pour l'Armée de Savoye, le Duc d'Hanover n'en demande pas moins pour augmenter l'Armée du Rhin; & sans un pareil nombre le Prince Eugene ne juge pas à propos d'aller compromettre sa reputation en Catalogne; il est constant qu'il ne faudroit pas de moindres efforts pour agir avec succès pour l'interêt de la Maison d'Autriche; mais l'Empereur quelque bien intentionné qu'il soit, n'est pas en état de le faire, les États hereditaires étans déjà fort fatiguez de la guerre d'Hongrie, & sans les secours qu'il a tiré de l'Electorat de Baviere depuis qu'il s'en est emparé, chacun convient que les progrès des Mécontents auroient été bien plus considerables. A l'égard des Prin-

ces

ces de l'Empire, bien loin de donner les mains, & de contribuer aux dépenses de cet armement extraordinaire, ils font connoître dans toutes les occasions qu'à peine ils pourront fournir leur contingent sur le pied de la Campagne dernière. D'un autre côté le Roi de Prusse n'ose pas disposer de toutes ses Troupes en faveur de la Cause commue, par la crainte qu'il a, qu'on ne lui enleve le dernier Bijou qu'on vient d'attacher à sa Couronne ; je veux dire la Principauté de Neuchatel, parce que tous les Cantons Suisses ne sont pas disposez à lui donner tout l'appuy qu'il croyoit d'y trouver.

F I N.

# TABLE

## DES ARTICLES

Du mois de Fevrier 1708.

ARTICLE I. <i>Espagne</i>	pag.	77
ARTICLE II. <i>France.</i>		87
ARTICLE III. <i>Italie.</i>		99
ARTICLE IV. <i>Suisse.</i>		106
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>		110
ARTICLE VI. <i>Pologne.</i>		117
ARTICLE VII. <i>Angleterre.</i>		121
ARTICLE VIII. <i>Hollande.</i>		133
ARTICLE IX. <i>Litterature.</i>		137
ARTICLE X. <i>Naissances, Mariages &amp; Morts des Personnes Illustres.</i>		143

